N° 64
8e Année

Défense de l'Occident

NOV.-DÉC.
1959

Revue mensuelle politique et littéraire

SOMMAIRE

LES IDÉES ET LES FAITS :

— Maurice BARDÈCHE : Ce qui est important 3

— Georges BERNANOS : Lettre à Jacques Reynaud 9

— Henri JAMET : Une explication de Bernanos 14

— Per ENGDAHL : Inflation et expansion industrielle 17

— Pierre FONTAINE : L'autodétermination hypothèque l'avenir de la France 23

— Pierre HOFSTETTER : « Pubs » et « clubs » de Londres 29

CHRONIQUES :

— Jean SETZE : « Historia » et les 50 otages de Nantes 35

— Raoul LEMAIRE : En souvenir du Docteur Lenglet 42

— Les notes du mois de l'huissier sans chaîne 46

DOCUMENTS :

— Dr BONNET : Essai sur un projet de réforme de la S.S. (fin) 52

— Fr. M. D'ASARO et G. TORCHIA : Le Ghetto de Jaffa. — Le sort des Arabes en Israël 73

DÉFENSE DE L'OCCIDENT, Services commerciaux et vente :
58, rue Mazarine, Paris (6e).

Abonnement. — 1 an : 1.500 fr. ; Etranger : 1 an : 1.800 fr.
Soutien : 3.000 fr. — Propagande : 5.000 fr.
C. C. P. : 2182-19 PARIS

*

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de

à votre revue *DÉFENSE DE L'OCCIDENT* à partir du N° _____

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

_____

Signature

Abonnements. — 1 an : 1.500 fr.

Etranger : 1 an : 1.800 fr.

Soutien : 3.000 fr.; propagande : 5.000 fr.

Paiement par mandat, chèque bancaire, ou virement postal adressé à : Les Sept Couleurs, 58, rue Mazarine, Paris-6e, C.C.P. 2182-19 Paris.

LES IDÉES ET LES FAITS

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs d'avoir fait paraître la revue depuis quelque temps avec un peu de retard. C'est que, malgré nos difficultés, nous travaillons à une amélioration de la revue, qui a réclamé tous nos efforts. Notre prochain numéro paraîtra le 5 janvier 1960 avec un plus grand nombre de pages, une présentation plus luxueuse dans le même format et des collaborations nouvelles. Notre tarif d'abonnement ne sera pas changé pour l'instant. Nous demandons à nos abonnés et à nos lecteurs de nous soutenir, comme par le passé, dans cette nouvelle étape de notre effort.

DÉFENSE DE L'OCCIDENT.

CE QUI EST IMPORTANT

Il arrive une chose singulière, qui est je crois, assez répandue : la politique française n'intéresse plus personne en France. Le sort de M. Debré est indifférent à tout le monde, ses idées, s'il en a, sont inconnues, ses projets font hausser les épaules. Lui, un autre... Ça, autre chose... La France a l'œil terne. Soyons parfaitement sincères, l'affaire d'Algérie, si dramatique, si lourde de conséquences, n'intéresse vraiment que ceux qui sont dedans, c'est-à-dire les populations d'Algérie et les familles des mobilisés. La masse de l'opinion, fatiguée, n'a même pas d'avis sur le formes d'abandon qu'on lui propose, en réalité, il faut appeler les choses par leur nom, elle ne réagit pas à l'affaire d'Algérie.

Il est vain de s'indigner de cette indifférence. Les marches militaires et les vivats n'y changent rien. Il vaudrait mieux essayer de comprendre cette torpeur. D'abord, il y a une cause

évidente qui est l'échec du 13 mai. L'opinion était écœurée : une ruade a renversé le vieux système et on lui a expliqué que tout allait changer. Rien n'a changé, ni les hommes, ni les méthodes, ni les intérêts en place. On a écrit *autorité* sur la porte de la vieille boutique. Puis, à l'intérieur, chacun a repris la calotte noire et les manches de lustrine. Et la France déçue, fatiguée comme une femme dans le lit d'un impuissant, se retourne dans son coin et dort. Bien sûr, c'est une explication. Et je ne suis pas sûr que ce soit *toute l'explication.*

En réalité, je me demande si l'opinion ne sent pas confusément que rien de ce qui se passe en France n'a d'importance, que la politique française n'a pas *réellement* d'importance. Nous sommes en train de passer insensiblement de la manière de penser de 1939 où la France avait de l'importance, où les décisions de la France commandaient certains événements ou, du moins, les orientaient, à la manière de penser de 1960 dans laquelle la France n'est plus qu'une cause d'ennuis, de retards, de grincements dans un mécanisme infiniment plus vaste, ou, au contraire, un élément de coopération, mais n'est jamais elle-même, par elle-même, à elle seule, une cause d'événements. Même cette affaire d'Algérie, nous sentons, au fond, que ce n'est pas tellement la grandeur de la France ou l'avenir de la France qu'elle commande, car, avec ou sans l'Algérie, avec ou sans le Sahara, la France ne sera plus jamais l'une des grandes puissances qui dictent les événements : la gravité de l'affaire d'Algérie, elle est toute entière, en vérité, dans la menace terrible que ferait peser sur tout le monde européen l'installation de l'influence communiste en Afrique.

A mesure que les années passent, les peuples d'Europe prennent conscience de la profondeur de la défaite subie en 1945 par *toutes* les nations d'Europe, vérité que bien des gens avaient discernée, en France du moins, à cette époque. Les distances s'accusent, les retards s'accumulent, les chiffres, les faits, les performances ont soudain une éloquence terrifiante. Ce n'est pas nous qui allons sur la lune, ce n'est pas nous qui lançons au-dessus des Océans des armes terrifiantes, ce n'est pas nous qui détenons les foudres de la mort et le pouvoir terrible d'affronter les secrets. Alors, qu'est-ce que nous sommes, sinon des peuples protégés ? Nous avons l'indifférence des faibles. Nous sommes l'Empire de Chine du XXe siècle et nous écoutons poliment les missionnaires des Christs modernes prêcher l'Evangile de leur civilisation.

A quoi sert notre politique ? A quoi servent les bavardages des esclaves ? Les journaux me tombent des mains. Tout est mensonge. La victoire était un mensonge. La paix était un mensonge. La lutte pour l'humanité était un mensonge. Il n'y

avait de vrai que le triomphe des juifs et des manieurs d'argent. Le juif vainqueur est sanguinaire, l'argent vainqueur est bête. Nous écoutons la messe, tous les jours sous le signe d'une sainte Trinité qui est celle du Mensonge, de la Bêtise et de la Férocité : nous avons même la chance qu'elle soit incarnée.

Et pourtant rien n'est plus capital que les tâches dramatiques qui sont imposées à notre génération et rien n'est plus essentiel que de les faire comprendre à l'opinion. Nous sommes les derniers défenseurs de ce qu'il y a de plus précieux au monde, la liberté et une certaine manière humaine de vivre. Autour de nous, deux blocs gigantesques se rapprochent insensiblement dans la nuit et l'un et l'autre sont deux formes, semblables au fond, de l'asservissement et de l'abrutissement.

Que l'exploitation de l'homme se fasse comme aux Etats-Unis au profit du capital, ou qu'elle se fasse comme en Union Soviétique au profit de l'Etat, que l'homme ne soit plus qu'une bille projetée d'un trou à l'autre du billard automatique de la bureaucratie d'un grand trust ou de la bureaucratie d'un office gouvernemental, il n'en est pas moins sûr que la rationalisation de la production et la loi implacable de la concurrence ont créé aux Etats-Unis comme en URSS une effroyable forme d'existence mécanique qui est le contraire même de notre conception européenne de la vie. Les contraintes naissent aux Etats-Unis de la combinaison du besoin effréné de gagner de l'argent avec l'obligation de se conformer à un certain mode de vie auquel nul n'a la force d'échapper : elles naissent de même en Union Soviétique de l'obligation légale de travailler à une certaine place et dans certaines conditions imposées par l'Etat, combinée avec l'obligation de se conformer au mode de penser décrété par le Parti. Mais tout cela, dans un cas comme dans l'autre, revient à être condamné à répéter pendant toute sa vie le même geste mécanique, spécialisé, comme on dit, dans le même milieu conçu pour le *rendement optimum,* et à trouver en rentrant chez soi, à la même heure chaque jour et par le même métro, la même dose de distraction conventionnelle et de refrains préfabriqués. Ces files d'hommes implacablement canalisées dans l'un et l'autre cas comme un fluide, comme une série d'*ergs* ou de *watts* dont l'addition constitue le *potentiel de travail* de la nation, dont aucune goutte ne doit être distraite et qui tous contribuent à la *statistique de la production,* cette fourmilière condamnée aux travaux forcés, sans un instant de répit, sans une autre perspective de relâche, car toute relâche signifie crise, défaite, écroulement, cataclysme, cela comporte pour l'humanité un tableau plus effrayant que celui des chapelets d'esclaves que les Pharaons employaient pour construire leurs pyramides et c'est vers cet avenir que nous marchons implacablement.

Les fameux loisirs par lesquels la civilisation américaine comme la civilisation communiste essaient d'excuser la vie inhumaine de leurs peuples, ne sont un enrichissement culturel qu'en apparence. Sous la forme de la publicité et sous la forme de la propagande, ils relèvent en réalité de la technique du *lavage des cerveaux*. Certes l'Américain abruti par la publicité, les informations sportives et l'excitation sexuelle à vide et le Soviétique abruti par le catéchisme marxiste et l'explication marxiste de toute chose depuis la reproduction des papillons jusqu'à la manière de faire l'amour, il n'y a finalement aucune différence, car les uns et les autres ne sont plus que des cerveaux parfaitement nettoyés dans lesquels on répand une *pensée conditionnée* constituée, comme la nourriture, des poulets à l'engrais, des divers produits chimiques qui dosent le conformisme et la distraction inoffensive. L'humanité, dans les deux cas, est domestiquée, échantillonnée, standardisée. Nettoyée à grande eau, la cervelle de l'Américain n'est plus que celle d'un *consommateur* et la cervelle du soviétique n'est plus que celle d'un *récepteur*. Leur vie, leur précieuse vie, leur vie privée et unique, leur âme leur échappent. Les uns gagnent de l'argent, boivent, dorment, achètent, les autres sont un rouage, boivent, dorment, obéissent : tous ne sont plus qu'une pièce d'un énorme mécanisme, et c'est ce que nous deviendrons insensiblement nous aussi.

Je sais très bien et tout le monde en est parfaitement conscient, qu'il y a une immense différence entre l'urgence des deux menaces. La menace communiste est proche, elle est agissante, elle est méthodique ; elle se propose officiellement la conquête du monde au moyen de la subversion par les partis communistes ; elle entretient en permanence une armée de guerre civile en chacun de nos pays et elle intervient en chaque point du globe qui peut offrir un prétexte de pénétration. La défense contre cette nouvelle forme de guerre et de conquête est, nous l'avons toujours dit, le premier devoir et le plus impérieux de nos nations : nous l'avons toujours dit en vain, puisque le régime actuel, se réfugiant derrière des prétextes et se couvrant du masque de l'habileté, s'est toujours refusé à dissoudre le parti et les organisations communistes, agents de la guerre subversive en France.

Mais nous devons prendre conscience aussi que l'alignement de nos pays sur la vie et l'idéal américain, leur direction télécommandée par les Etat-Unis sous une forme quelconque de *mondialisme*, perspective plus lointaine et moins vivement ressentie, est, au fond, une menace de même ordre contre notre indépendance et notre conception de la vie. L'antiracisme systématique, l'adoration inconditionnelle du métis, du nègre, du juif, l'aplatissement et la soumission devant l'argent, l'admira-

tion béate des vedettes de la scène, de la politique et des arts fabriquées par la publicité sont les signes avant-coureurs de notre domestication, et ils nous annoncent un abrutissement plus perfectionné que celui du régime communiste, mais finalement de même sens et, comme dans le régime communiste, au profit de maîtres invisibles recrutés par une mystérieuse cooptation. La liberté formelle que nous laisse ce régime — à condition qu'elle soit accompagnée d'impuissance — que sera-t-elle pour des nations peuplées de quarterons et d'ilotes qui porteront dans leurs veines Dieu sait quel sang ? Pour ceux qui auront réussi à se préserver, elle ne sera plus qu'un breuvage, une *drogue* qui leur sera laissée pour endormir leur agonie.

Je ne crois pas aux sanhédryns de vieillards profonds dont l'influence s'étendrait sur les deux hémisphères ennemis. Laissons le vieux Baruch s'ensevelir dans le sommeil des patriarches. Mais je ne suis pas sans méfiance les conversations qui peuvent s'engager entre les deux maîtres du monde. Car, en fin ces régimes qui arrivent peu à peu à se ressembler, qui nous garantit que leurs ressemblances même ne seront pas pour eux, quelque jour, un trait d'union ? Les monarchies se dégradent en féodalités : les démocraties sont conquises par les féodalités. Il suffit que les féodalités qui ont tendance à se constituer peu à peu dans l'empire soviétique prennent un jour plus d'indépendance, qu'il leur soit utile de constituer des *cartels* avec les féodalité correspondantes qui, sur l'autre partie du monde, règnent sur la même branche de l'économie. Qui nous garantit que la fameuse application de la *coexistence* ne sera pas un partage du monde entre concurrents économiques ? Et les entretiens politiques qui suivront inévitablement la constitution de cet empire économique, comment n'aboutiront-ils pas, en fait, à une codirection du monde, à un partage pacifique comme celui de l'Empire d'Orient et de l'Empire d'Occident ?

Notre chance à nous est que ni l'un ni l'autre des deux conquérants n'accepte d'abandonner l'Europe, proie trop convoitée. Mais nous n'avons cette chance de survivre que si nous avons la volonté de survivre. Nous devons prendre conscience de l'immense distance qu'il y a entre les biens qui nous sont chers et la vie préfabriquée que nous préparent les maîtres du monde moderne. Nous devons prendre conscience de l'impuissance de nos nations devant cette situation et de l'enjeu capital que représente pour nous l'union des pays européens. Il n'y a plus que cette question dans la politique contemporaine : c'est même au fond toute la politique contemporaine. Penserons-nous à temps en termes européens au lieu de nous laisser intoxiquer lentement mais à coup sûr par le poison délicieux des particularismes nationaux ? Prendrons-nous cons-

cience de la profondeur de notre défaite commune dans ce que nous appelons follement la victoire. Saurons-nous inventer l'avenir neuf de l'Europe vaincue ?

A ce prix seulement est notre salut. Défions-nous des outres gonflées de vanité et du langage des sirènes. Pour des satisfactions d'amour-propre ne nous croyons pas plus grands que nous ne sommes. Pour un prix Nobel qui n'est qu'un chiffon de papier, ne vendons pas notre avenir. Le vent emporte la couronne de papier, mais les fautes restent et ce sont parfois des générations entières qui paient les poignées de mains prodiguées sans réflexion.

Maurice BARDECHE.

Nous apprenons au moment de mettre sous presse, la mort de Madame Pierre LAVAL ; nous aurions aimé parler d'elle plus longuement. Elle avait montré un très grand courage et une grande dignité dans l'épreuve terrible par laquelle elle avait été frappée. Elle est morte entourée de l'affection de ses enfants, le Comte et la Comtesse DE CHAMBRUN, et de celle de ses amis, et ayant pu voir la politique de son mari confirmée par les faits et apparaissant à l'opinion sous un jour tellement différent que le Général de Gaulle a cru habile de se présenter comme dépourvu de toute responsabilité de la mort de Pierre Laval.

Lettre à Jacques REYNAUD

Jamais, jamais, jamais, nous ne nous lasserons d'offenser les imbéciles ! Jamais, jamais, jamais nous ne nous désintéresserons tout à fait de ces faces rondes, éclatantes de sécurité, de contentement de soi, d'égoïsme candide, de bêtise tranquille et confortable, qui nous prêchent — à leur insu — la nécessité des vertus héroïques, la parfaite convenance, l'opportunité — que dis-je !... l'exceptionnelle urgence de toutes les folies de l'honneur. Chères têtes rondes ! Chers regards désapprobateurs, et si touchants, si pathétiques, parce que leur gravité n'est que feinte et que nous y trouvons, nous — mon Dieu ! — sous tant de dignité glacée, une terreur ingénue de la vie, tous les rêves de l'enfance morts sans baptême, — l'enfance, vous dis-je ! l'enfance sublime. Quelle tristesse ! Tant de gens qui n'ont jamais osé franchir l'adolescence pour entrer tout entiers dans l'âge mûr, avec la part noble de leur être, et qui ont choisi d'être stériles par crainte d'embarras ultérieurs, ou de perte de temps. Perte de temps ! Ils ont perdu leur vie. L'aventure de la jeunesse, ce don de Dieu à chacun de nous — l'invention, l'inspiration magistrale de Dieu, qui est comme le thème révélé de la symphonie, l'image augurale de notre destin particulier — magnifique aventure ! — ils l'ont laissée exprès, elle les menait trop loin, ils n'ont pas voulu courir le risque de la sincérité, de la simplicité, de la grandeur, et ils tombent dans le médiocre sans comprendre que la plus extraordinaire, la plus hasardeuse, la plus fantastique entreprise, c'est encore de subsister en imbéciles dans un univers ruisselant de beauté... Mais nous ! mais nous ! mon cher Jacques

Reynaud, nous qu'on croit si téméraires, et même un peu fols, voilà que nous avons pris la route la plus sûre, nous avons été les plus malins, nous sommes désormais peinards : c'est moi qui vous le dis. Entre tant de fesse-mathieux qui rognent la vie comme un écu, tant d'avares, nous avons choisi d'être prodigues, simplement. Nous ne faisons grâce à notre vie d'homme d'aucun des rêves de l'enfance, et les plus beaux, les plus hardis, les plus avides. D'ailleurs, mon fils aîné se propose d'être amiral, le cadet sera peut-être missionnaire chez les nègres, ma fille Chantal, carmélite, et sa sœur je ne sais quoi encore, n'importe quoi, pourvu que ce soit plus héroïque. Chères âmes ! Dépêchons-nous de nous remettre à leur école, tâchons d'être dignes d'eux, selon saint Bayard et saint Corneille. Vive l'honneur et vive l'honneur français !

Vous me direz : où veut-il en venir ? Vous savez où je vais. A qui crie : Vive l'honneur, en notre langage, l'écho répond : Vive le Roi, l'écho en a l'habitude. Il ne l'a jamais perdue : c'est une admirabe histoire, qui donne envie de rire ou de pleurer. Pauvres petits garçons français, mis à la torture par les fabricants de morale civique, et qui n'auraient connu d'autre image de la France qu'un cuistre barbu qui parle de l'égalité devant la Loi, si le bonhomme Perrault — disons saint Perrault, puisqu'il est sûrement dans le paradis ! — n'avait offert aux rois et aux reines exilés l'asile doré de ses Contes, les châteaux du Bois dormant. Quel symbole ! Les cuistres du siècle des cuistres poursuivant la majesté royale — leurs sabots à la main pour courir plus vite, les imbéciles ! — et la majesté royale déjà était à l'abri dans un pan de la robe des Fées. Le petit homme français, abruti de physico-chimie, n'avait qu'à ouvrir le bouquin sublime, et dès la première page, il pourfendait les géants, il réveillait d'un baiser les princesses, il était amoureux de la Reine. Songez donc ! ces Rois chassés des livres de classe qui entraient de plain-pied dans la Légende, comme chez eux. Quelle introduction à l'histoire de Jeanne d'Arc ! Oui, nos princes étaient à Göritz, à Londres, à Rome, que sais-je ? ou sur les sentiers du désert. Mais l'imagination nationale restait pleine d'eux, à son insu. Je connais un jeune Lorrain de quatre ans qui à ma demande : qu'est-ce qu'un roi ? m'a répondu : « Un homme à cheval qui n'a pas peur ! » Son papa est républicain. N'importe ! — Oui, mon garçon, un homme à

cheval. Tant pis pour la couleur locale et les usages de la guerre moderne et des cours ! Un homme à cheval, et de jeunes Français derrière, qui aiment le danger et y périssent, selon la parole des Saints Livres, et les goûts du peuple français. Le Prince de Ligne (je dois tout de même attendre pour canoniser celui-là. quel dommage !), le Prince de Ligne a dit là-dessus des vérités charmantes, que d'ailleurs nous savons tous, sans les avoir jamais apprises.

Mon cher Jacques Reynaud, l'intelligence française est libre : le cœur peut se remettre à battre. Bien entendu, les ténébreux dévots de Genève n'empêcheront pas nos fils de jouer aux soldats. Mais la mystique de la paix s'en va tournebouler, une par une, au moins pour un temps, les cervelles un peu fumeuses. Je prédis le jour où les papas royalistes seront seuls à garder une certaine tradition, un certain sens exquis de l'honneur, nommément de l'honneur militaire, et ce sera dans le même temps que les cafards puritains mettront Corneille à l'index. Alors vous verrez ! Alors on verra bien ! Les petits garçons de ce pays, sans en excepter un seul, feront les cornes aux vilains bonshommes, et crieront ensemble : Vive le Roi ! Et tout républicain qu'il était, le vieux cher Péguy sera content.

Joyeux Noël à la Maison de France !C'est notre maison. Hâtons-nous de suspendre au dernier chevron du faîtage le gui reverdissant ! Les uns en firent jadis un temple de la gloire, d'autres un musée, enfin je ne sais quel monument austère, et pourtant c'est notre maison. Celle de la galette des Rois, des crêpes de la Chandeleur, des bassines à confiture, des jeux et des rêves, familière et vénérable, paternelle — la Maison paternelle. Oui ! la France prodigue a reconnu la maison héréditaire, et sitôt franchi le seuil sacré, elle a senti sa peine remise, et ses pêchés pardonnés. Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive Monseigneur le Dauphin ! Les cuistres mélancoliques, qui nourrissent leur mélancolie des livres poussiéreux de M. Durkheim vont, ici, crier au scandale. Ils nous tiennent pour des maniaques, non moins mélancoliques qu'eux-mêmes, des gens à thèse et à baralipton, et nous ne nous sommes jamais sentis si jeunes, si chantants, si amoureux, un brin de laurier au coin des lèvres, et dispos pour toute entreprise périlleuse, pourvu qu'elle soit de peu de profit et de beaucoup

d'honneur. Joyeux Noël à la Maison de France ! Nous l'aimons comme elle mérite d'être aimée, avec un rien de folie. Nous l'aimons comme notre jeunesse exactement. Nous l'aimons comme notre honneur. J'ai vu, il y a peu de mois (mon Dieu ! cela devait être ainsi, je n'invente rien : c'était un soir de printemps), j'ai vu Monseigneur Henri, Monseigneur Henri de France, notre dauphin (car nous avons un dauphin, et il y a des Français qui l'ignorent, c'est incroyable !) dans sa simple et charmante villa de Louvain, si pareille à nos demeures familiales. Je le regardais venir à moi, haute silhouette encore un peu frêle, tête droite, et ce regard, plus beau qu'un regard hardi, presque timide à force de franchise et de fierté. Heureusement, je n'ai rien trouvé à dire qui vaille la peine d'être ici rapporté. Dieu soit béni qui confère le silence à certaines émotions parfaites, comme le sacrement de la Joie !Pensez donc ! J'aurais pu avoir de l'esprit, par hasard ! Mais je n'ai pas eu d'esprit, grâce au ciel, je n'y ai pas songé. Je regardais venir à moi ma jeunesse, ma vraie jeunesse, et elle semblait pourtant, ô miracle ! monter du fond de l'histoire. C'est qu'elle n'était pas seulement ma jeunesse, mais celle de tous les hommes français, qu'elle était la jeunesse de la France, comprenez-vous ? notre jeunesse éternelle dont le cher Péguy disait qu'elle réjouissait Dieu. Devant ce précieux prince, qui se serait souvenu d'avoir écrit des livres, des livres graves, et même ennuyeux ? Voilà que je ne l'avais jamais vu, et pourtant c'était lui, je le jure, que nous avions tant de fois arraché à une mort certaine, couvert de notre lance et de notre bouclier. C'était Philippe le Hardi, sa petite épée à la main (Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche !), le roi de Bourges en pourpoint troué, le chevalier Charles Stuart du bon Walter Scott (à son feutre une fleur de chardon) et encore Louis XVII dans sa tour — tant de héros et d'héroïnes par lesquels nous connûmes, à huit ou dix ans, l'admiration, la pitié, le haut délire de l'enthousiasme et nos premières colères d'homme. Qu'aurais-je dit ? Que peut-on dire au prince Charmant ? Il y faudrait le génie de Perrault, ou le simple langage de l'enfance. Mais je pensais : chère tête sacrée ! Déjà vous portez mieux qu'une couronne, puisque les deux belles mains de la légende viennent de se croiser sur votre front. N'en croyez pas les censeurs funèbres ou les

marchands d'orviétan de la statistique ! Oh ! sans doute, je sais bien, il y a les médiocres ! Mais cette espèce craint justement les courants d'air, et la brèche ouverte en 1914 les a tous enrhumés : ils vivent entre le pot et le crachoir, une tasse de tisane à la main. Ne les comptez même pas, qu'importe ? Ils n'existent, vous dis-je, que sur les feuilles poussiéreuses des registres municipaux, colonne des naissances ou des décès, listes électorales, que sais-je ? — proie certaine des souris et des rats. C'est nous qui vous attendons ! Prenez garde, c'est nous. La légende, ça nous connaît, c'est notre partie : la partie légendaire. Nous avons fait la Marne, l'Yser, la Somme et Verdun. Avec notre air innocent, nous sommes de ces troupes solides qui auraient tenu le coup à Malplaquet et à Rosbach. Même rasés à l'américaine, je sens que nous aurions fait honte aux plus vieilles moustaches de Rocroy. Pas de modestie : ce n'est pas une vertu militaire. De savoir qu'il dispose de tels hommes, cela doit faire chaud tout de même à l'oreiller d'un jeune prince français ! Seulement, quoi, nous n'avons encore fait que la guerre, gentil dauphin. Avec vous, quand vous voudrez, nous ferons de l'histoire. Et quelle histoire ! celle qui trois ou quatre siècles plus tard devient un conte, un beau roman d'aventures, avec des images en couleurs qui font rêver les filles et crier de joie les petits garçons.

Henri JAMET

UNE EXPLICATION DE BERNANOS

Plus on s'éloigne des années 30, qui ont sans doute été les moins tourmentées de Georges Bernanos, plus la lourde main des réalités s'est abattue sur l'écrivain. Après l'expérience très courte de Clermont-s.-Oise, on voit Bernanos et sa famille se réfugier à la Bayorre (sur la Côte, entre Toulon et Hyères), dans la villa du « Fenouillet », l'où la misère devait les chasser quelques années plus tard. Puis, comme on le sait, ce fut Majorque, puis le Paraguay, puis le Brésil, enfin cette espèce de fuite devant la réalité *qui désolait tous les amis de Georges Bernanos. Au « Fenouillet », le destin (ou le Diable) resserre ses griffes. C'est l'époque de la grande révolte des enfants, du premier accident grave de motocyclette, des « découverts » chez l'éditeur, des factures impayées, des déceptions littéraires, bref du monde qui ne se plie pas aux rêves familiers de Bernanos. Mais je crois qu'il faut considérer surtout cette espèce de « fuite devant la réalité » que représentent les déplacements successifs de l'écrivain et de sa famille, car enfin, si une carrière littéraire était déjà une entreprise difficile à la Bayorre, elle devenait plus difficile encore aux Baléares et absurde au Paraguay. Bien sûr, on dira que Bernanos ne cherchait pas à faire une « carrière littéraire », mais ce ne serait pourtant pas tout à fait exact. En fait, ceux qui l'ont connu savent très bien qu'il avait conscience de son grand talent et qu'il enrageait devant la modicité du tirage de ses livres et devant les succès d'écrivains comme Mauriac, par exemple, ou Jules Romains, qu'il méprisait et qui certainement ne le valaient pas. Mais si Bernanos était tel que j'ai essayé de le décrire plus*

haut, s'il était un rêveur éveillé, un timide, un homme mal dégagé de son enfance, cette fuite éperdue devant une réalité qu'il n'ose pas aborder de face se comprend mieux. Il n'y a pas d'autre explication à son comportement. Disons que Bernanos (et il ne l'a pas caché) a été, depuis 1930 *environ,* dominé par la peur. *Il avait peur du péché, il avait peur du monde, il avait peur de la guerre, et il était presque sans recours contre cette peur. Les exégètes, plus tard, vérifieront dans son œuvre ce diagnostic. Ils retrouveront facilement mille allusions à cette peur que nous signalons et qui dominait sa vie. Un autre signe, qui ne peut tromper, de cette sorte de panique intérieure de Bernanos est le changement même de sa figure. C'est un point délicat et sur lequel, on le comprend, on ne peut pas insister, mais le garçon à la mine fière de* 1925 *ou* 1928 *était devenu un homme au visage tourmenté et, il faut le dire, presque monstrueux. Comme si le masque de la peur s'était fixé dans ses traits... Bernanons écrivain, citoyen. père de famille, n'avait pas trouvé sa place dans le monde. Il errait comme un gibier pourchassé. Le départ de la Bayorre sur le « bateau d'oranges » était déjà une fuite. Le départ des Baléares fut une* évasion, *suivie d'un furieux accès de colère* (Les grands cimetières sous la lune). *Cet épisode de l'histoire bernanosienne est toujours d'ailleurs resté assez mystérieux à mes yeux. On a raconté que le fils de l'écrivain, engagé volontaire dans une formation phalangiste, aurait quitté ses camarades dans des conditions qui, en temps de guerre, parurent irrégulières. Il est en tout cas certain que Bernanos intervint à ce moment-là auprès des autorités franquistes et put rentrer en France avec toute sa famille. J'avoue ne pas connaître les conditions exactes de ce retour, mais il est probable que les sentiments de l'écrivain ont été influencés par des événements personnels et compliqués se rapportant à la révolution espagnole. Pour tirer une telle affaire vraiment au clair, il faudrait, évidemment, connître les archives militaires espagnoles qui ont peut-être gardé trace de cette aventure. Nous laissons cela aux érudits de l'an* 2000, *si l'histoire littéraire intéresse encore nos petits-enfants.*

Le départ pour le Paraguay, ce n'était même plus une fuite, c'était un réflexe d'angoisse, car, enfin, rien ne prédisposait l'écrivain d'humeur, Georges Bernanos, à

diriger un ranch dans un pays inconnu ! Il est évident que le bon sens et la raison n'avaient plus grande place dans de telles décisions. La peur toute nue décidait des mouvements.

*Je persiste à croire, contrairement à ses biographes officiels, que la rupture avec l'*Action Française, *le mauvais rôle joué quelques mois au* Figaro, *le violent effort pour rompre avec tous ses amis des anciens jours avaient désaxé Georges Bernanos et contribué à lancer l'écrivain sur les routes du monde. La patrie alors n'est plus pour lui qu'une sorte de déesse lointaine, un rêve, en somme, un rêve analogue à cette monarchie idéale qu'il nous présentait dans les pages de la* Revue fédéraliste *que nous avons citées plus haut. Et quand, en juillet* 1945, *il revint enfin dans sa patrie, Bernanos ne la reconnut pas. Le choc entre son rêve et la réalité augmente encore son angoisse et il écrit sur la France gaulliste des pages aussi amères que celles écrites sur la France du Maréchal Pétain. Il meurt enfin en* 1948 *quasi désespéré. Jamais le rêve n'a pu rejoindre la réalité. L'enfant Bernanos du petit séminaire de Saint-Célestin ne s'est jamais adapté au monde des vivants. Il est toujours au fond de sa chapelle, en tête à tête avec lui-même, hanté par l'idée du péché, rejetant le siècle où il ne fut pas heureux.*

Henri JAMET.

Per ENGDAHL.

INFLATION ET EXPANSION INDUSTRIELLE

Sans doute, la politique financière et économique de la Ve République, c'est-à-dire la politique de Pinay, a réussi à stabiliser la position internationale et intérieure du franc français. Mais, en revanche, on ne peut pas négliger le fait que ce résultat a été obtenu aux dépens de la grande masse des salariés. Les salaires n'ont pas été baissés, c'est vrai, mais les heures supplémentaires qui sont la base réelle du bien-être des ouvriers français, ont, sur une vaste échelle, disparu. Les avantages sociaux, qui étaient une des tendances les plus caractéristiques de la IVe République, ont été limités, et les objets, qui avaient donné à la vie des ouvriers pendant les années précédentes une certaine couleur : les autos, les réfrigérateurs, les appareils de télévision, etc..., ne sont plus aussi facilement accessibles qu'auparavant.

Dans cette situation, il est compréhensible que l'on se demande s'il était impossible de réaliser la stabilisation du franc et l'expansion industrielle sans un abaissement effectif du niveau de vie ouvrier. Avant de répondre à cette question, il faut éclaircir quelques problèmes élémentaires, sur lesquels l'opinion est souvent un peu confuse.

On peut diviser la vie économique en trois secteurs : 1. La consommation. 2. La production des biens de consommation. 3. La production du capital, c'est-à-dire des machines, des moyens techniques, des communications, des usines, etc... On pourrait en ajouter un quatrième : les investissements étatiques, comme les

écoles, les hôpitaux, les établissements de la défense nationale. La plus grande partie de ces investissements peut cependant être regardée comme une production de capital, tandis qu'au contraire les dépenses militaires n'ont ucune fonction normale dans la vie économique. Du point de vue économique, on doit les regarder comme une perte complète.

Or, il est évident que le troisième secteur conditionne le deuxième et que le deuxième conditionne le premier. On a besoin des usines, des machines et des matières premières pour produire les marchandises afin de satisfaire la demande du marché. Cet ordre clair et simple nous donne la base naturelle de la politique économique. Il faut d'abord assurer la production de capital, c'est-à-dire les investissements. Il faut ensuite établir une certaine balance entre la production et la capacité d'achat, de manière que la demande du marché stimule toujours la production. Un abaissement de la capacité d'achat des masses amène immédiatement une baisse des ventes, en particulier pour certaines branches, comme l'industrie textile, l'industrie du bâtiment, l'agriculture, etc... C'est la concommittance entre la surproduction et la baisse du pouvoir d'achat des masses qui a provoqué les grandes crises de la société capitaliste.

Et ces crises, d'ailleurs, expliquent la politique sociale de la démocratie et les hauts salaires obtenus par l'action syndicale. On a consciemment voulu assurer la capacité d'achat des masses pour éviter le chômage. Cette tâche, très légitime cependant, fut le commencement d'une évolution qui, à la fin, peut menacer toute la stabilité de l'économie. Elle plaçait, peu à peu, le secteur de consommation devant tous les autres et en faisait le secteur privilégié de la vie économique. Le système électoral fut le moteur de cette évolution. Pour les partis concurrents, il était nécessaire de présenter à chaque élection la promesse la plus attirante aux électeurs. Les partis ont cherché à se surpasser les uns les autres, et, en fait, la politique a été obérée par une propagande qui ignorait les réalités économiques. On a voulu combattre le communisme — dessein excellent en soi — par une politique de progrès social et d'augmentation indéfinie des salaires, et on a finalement porté la consomma-

tion à un niveau qui a empêché les investissements nécessaires pour l'avenir.

Dans cette situation, l'inflation est devenue une conséquence inévitable de l'évolution. Les dévaluations de la monnaie diminuaient momentanément le pouvoir d'achat des salariés et permettaient, pendant une courte période de réaliser les investissements les plus nécessaires. Bientôt, cependant, les organisations ouvrières deamndaien une compensation à la hausse de la vie, et cette demande provoquait immédiatement une nouvelle inflation. C'est ainsi que l'inflation devint une institution permanente de la société démocratique.

C'est cette analyse qui a inspiré la politique financière de la Ve République. M. Pinay a voulu retarder le mouvement de la consommation pour donner aux autres secteurs une période calme de reconstruction et de modernisation. Avec une monnaie stabilisée, un budget en équilibre et une épargne élargie, il a voulu créer une situation plus favorable aux investissements nécessaires à l'avenir de la vie économique française et à la défense du niveau de vie. Mais, comme nous l'avons constaté, cette politique aboutit à une aggravation de la situation financière des salariés. Cette aggravation était-elle indispensable ? Aurait-on pu arriver au même but sans toucher aux intérêts des masses ?

On s'est demandé, à ce propos, si l'on pourrait tirer un enseignement en cette circonstance de la solution appliquée pour résoudre la crise allemande de 1933, c'est-à-dire de la politique financière du Dr. Hjalmar Schacht. Schacht a vraiment pu créer une expansion industrielle sans inflation. Il se servait pour cela d'une expansion considérable du crédit de l'Etat. Mais il n'utilisait pas l'argent. Il inaugura le fameux système de « mefotraites» qui furent tirées par l'Etat en faveur des entreprises expansives. Ces traites pouvaient être utilisées comme moyens de payement pour des achats de machines et de matières primaires et circulaient à ce titre dans l'industrie sans augmenter la quantité monétaire. Mais l'expansion industrielle, provoquée par cette opération du crédit était, en même temps, combinée avec un système de salaires et de prix fixes. Sans augmenter les salaires et les prix, Schacht réussit peu à peu à vain-

cre le chômage, à augmenter la production, à consolider le niveau de vie des salariés et à rendre possible, même financièrement, le grand réarmement de l'Allemagne.

Il y a, cependant, une différence importante entre la situation de 1933 et celle de 1959. A l'époque où Hitler prit le pouvoir, la tâche principale était de trouver du travail aux chômeurs. Il existait une réserve de travail de 700.000 ouvriers qui n'avaient pratiquement aucun pouvoir d'achat. Aujourd'hui au contraire, la classe ouvrière a un niveau de vie, qui est menacé par le manque d'investissements. Le but de la politique financière doit être aujourd'hui, la création des possibilités nouvelles pour le capital investi, tandis que le niveau de vie des salariés sera consolidé. C'est cet objectif qui n'a pas été aperçu — en tout cas pas avec toute l'extension nécessaire — par le régime actuel français. On a compris la nécessité des investissements, mais on n'a pas aperçu le rôle inévitable dans une telle politique de la question sociale.

Sur ce point, la politique de Schacht peut servir utilement d'exemple. Il faut sauvegarder les salaires des ouvriers et des employés, et non seulement les salaires nominaux, mais encore les salaires réels. Il est en même temps nécessaire d'empêcher une augmentation, et des salaires et des prix. L'évolution industrielle peut très bien être financée par une expansion de crédits étatiques, une expansion qui sera basée sur les résultats attendus de l'augmentation de la production.

Le rêve de la démocratie est l'augmentation constante du niveau de vie qui donne aux partis politiques une possibilité permanente de présenter aux électeurs chaque fois des promesses nouvelles. En profitant de la technique, les dirigeants démocratiques exposent toujours les conséquences de l'évolution industrielle comme des dons de la démocratie, c'est-à-dire comme leurs dons. C'est à cause de cette tromperie permanente que la démocratie se termine si souvent par une déception totale des masses, telle qu'elle a été vécue par la France en mai 1958. L'inflation, moyen éternel de la démocratie, n'est qu'une tromperie gigantesque de la nation, dont les dirigeants politiques restent les responsables.

La tâche d'un Etat moderne, conscient de sa mission, est d'enthousiamer les masses pour un but commun, de les convaincre que le travail de chacun n'est qu'une part inévitable du travail commun de la nation, et que le résultat qui fournit la base et les conditions du niveau de vie et des mesures sociales n'est que l'effet du travail de tous. L'Etat, doit être l'organe de coordination des efforts du peuple, l'intermédiaire dans les conflits, le garant d'un partage juste du revenu national, l'inspirateur de la vie entière de la nation. Le géeral de Gaulle avait compris que le rôle de l'Etat das la IVe République était devenu une parodie, que non seulement les masses, mais la réalité elle-même demandent un chef muni d'autorité, qui puisse incarner l'unité de la nation et garantir la paix sociale et la justice humaine. Mais il a immédiatement contredit tout ce qu'il affirmait, en oubliant que l'organisation de la société démocratique n'est pas faite pour une telle tâche. Il a sauvegardé un mécanisme qui ne peut pas lui servir comme instrument de sa politique nationale et qui ne peut pas donner au ministre des Finances les moyens dont il a besoin. La V République est un hybride entre le régime autoritaire et le système parlementaire, mais l'équilibre ainsi établi ne peut guère évoluer avec le temps, que vers un système totalitaire. Car, si de nouvelles élections donnaient aux partis, représentant uniquement les intérêts des grandes masses de consommateurs, une majorité absolue à l'Assemblée, le gouvernement ne pourrait éviter une inflation nouvelle, une répétition des erreurs financières du passé, qu'en éliminant la puissance de l'Assemblée. Aujourd'hui, le régime dispose provisoirement d'une majorité sûre, mais tout le monde sent, à l'étranger, combien la situation est précaire.

Ce dont on a besoin n'est pas un centralisme nouveau. La dictature ne résout aucun problème sans en créer d'autres, encore plus compliqués. Ce dont on a besoin est un système de collaboration organisée entre le gouvernement, les groupes sociaux et les masses, un système capable de dissoudre les masses en leurs composantes réelles, les métiers, les branches, les professions. Cette solution, c'est le corporatisme.

Seule cette formule établit un contact efficace entre la direction de la nation et les citoyens. Elle fournit l'appa-

reil dont nous avons besoin pour enthousiamer les hommes, pour les convaincre qu'ils sont des coopérateurs du travail du peuple tout entier, chacun à son poste, chacun avec sa tâche, mais aussi chacun avec ses droits. Avec le corporatisme, nous avons l'instrument qui nous manque aujourd'hui pour donner aux salariés la conviction que le partage du bien-être national sera juste, qu'ils ont eux aussi une possibilité de contrôle et que les investissements ne seront pas seulement l'intérêt des entrepreneurs mais aussi celui des ouvriers. Par là, le corporatisme est le véritable moyen pour empêcher l'inflation, et assurer l'avenir de la production sans ruiner ceux qui travaillent.

Per ENGDAAHL.

Pierre FONTAINE

L'AUTODÉTERMINATION HYPOTHÈQUE

L'avenir de la France

Je ne pense pas que nos lecteurs auront été surpris de la prise de position du président De Gaulle relative à l'Algérie. En se reportant seulement au numéro de mai dernier, ils y trouveront « Vers l'autonomie interne de l'Algérie » qui est l'exacte préfiguration du discours du 16 septembre.

Il n'était pas besoin d'être voyant pour prévoir cette issue. J'ai écrit que M. de Gaulle irait plus loin que P.M.F. et Guy Mollet. C'est fait. Par avance, la France renonce à sa souveraineté sur l'Algérie si tel est le bon plaisir des musulmans et des Européens d'Algérie xénophiles. 80 % de « oui » au référendum (85 % en Algérie), nous nous inclinons. (Nous n'avons d'ailleurs que ça à faire.)

L'autodétermination ne peut être, et ne sera, qu'un tremplin vers l'indépendance totale, à moyenne échéance. C'est humain et normal. Le développement de l'instruction aidant, les musulmans choisiront la souveraineté pour eux. Qui ne s'estime pas assez grand garçon pour gérer son porte-monnaie et ses affaires ? Pense-t-on les sujets de M. Sekou Touré plus évolués en Guinée qu'un fellah de mechta ?

Il est quand même bon de citer le pionnier de l'autodétermination. Retrouvez le numéro de *France-soir* du 20 août 1957. Vous y lirez en titre d'article : « *Bourguiba demande à la France de reconnaître « le droit de l'Algérie à l'autodétermination.* »

Si M. Bourguiba réclamait l'autodétermination pour ses coreligionnaires algériens, surtout en 1957, c'est que cette mesure ne lui laissait présager rien de bon pour l'avenir de la France en Algérie. Les hautes amitiés de M. Bourguiba pour des leaders de la IVe étaient connues. Lors de la visite d'Eisenhower à Paris, le président de Gaulle a tenu à lui présenter les P. M. F., Ramadier, Mollet, etc... Simple alliance d'idée sur la continuité IVe—Ve, sur ceux qui ont transformé Bourguiba l'insurgé

en souverain, sans le pays duquel la guerre d'Algérie serait terminée depuis longtemps.

Simple question : si les Français d'Algérie devaient refaire le 13 mai 1958, recommenceraient-ils à laisser politiser le mouvement par un Jacques Soustelle ? Car, enfin, je ne pense pas que cette révolution ait eu lieu pour laisser une chance à l'Algérie de larguer la France. Or, aujourd'hui cette chance existe, elle est officielle et affirmée devant le monde entier en vertu d'un pouvoir constitutionnel accordé massivement par une Algérie orientée. Cette possibilité d'indépendance algérienne n'était même pas envisagée le 12 mai 1958.

***

La proposition du président de Gaulle ne manque pas de grandeur, nous le reconnaissons. Offrir à un peuple de dix millions d'habitants son indépendance est un geste peu commun en notre ère de satellicisme, précisément l'année où les U. S. A. viennent d'intégrer définitivement l'Alaska et les Hawaï (ces dernières comptant un pourcentage d'Américains moindre que celui des Français en Algérie). Un geste à la Robespierre, vous savez... Périssent les colonies plutôt qu'un principe !

Si la majorité est d'accord qu'in'ch Allah ! ne répétons pas les motifs économiques que nous avons exposés maintes fois. A défaut de sentiment, ceuxlà nous paraissent amplement valables pour souhaiter que l'Algérie demeure sous souveraineté française sans vocation à l'indépendance.

Le président de Gaulle mise sur la gratitude et la reconnaissance des musulmans. Outre que nous avons déjà les précédents tunisien, marocain, guinéen, indochinois, ces deux mots n'ont aucune résonance dans l'esprit arabe. Ensuite, pourquoi croirait-il aux sentiments bénéfiques d'étrangers d'autre race alors qu'il n'a pas cru à ceux de ses propres compatriotes il y a auinze ans ?

Les données du problème sont fausses lorsqu'on veut ignorer les réalités. Comment agit l'U. R. S. S. à Berlin-Est, en Pologne, en Hongrie, partisans de l'autodétermination ? Moscou savait ce qu'il voulait ; il a employé les moyens appropriés. Paris ne sait pas trop ce qu'il veut (il a voulu épater le monde par sa « générosité »), alors il a cherché une solution de façade habilement politique.

L'autodétermination n'est, peut-être, qu'un aveu de faiblesse, une crainte de manque d'autorité saine pour conserver un bien.

***

Dans un livre paru en 1953, j'ai conté l'anecdote d'un bachelier kabyle. Il m'avait déclaré qu'il préférait manger du pain noir avec un chef de sa race plutôt que de la brioche avec un chef français. C'est un point de vue que je reconnais valable.

J'ose dire que ce sentiment ne peut aller que *crescendo*. Encore une fois, il est humain. Aussi humain que celui du Français d'Algérie redoutant l'intolérance et l'injustice classiques des musulmans. Le meurtre du sénateur constantinois, à Vichy, par un tueur du F. L. N. illustre le proverbe arabe : « si le musulman se tait, il n'oublie pas ». Indice de lendemains fâcheux pour nos compatriotes et nos amis.

Il est offert aux « insurgés » une sorte d'intégration politique et sociale. Ce n'est plus « la paix des braves », c'est la paix des égorgeurs. Une paix dont les premiers à se méfier seront nos partisans musulmans. Entre eux, ils se connaissent bien.

Je sais que l'on spécule sur cette crainte larvée intestine pour faire pencher la bascule du côté français à l'heure de l'autodétermination. Mais les extrêmes peuvent aussi s'allier contre le plus gênant réputé le plus riche. Jusqu'au moment de la reprise de la lutte fratricide. Nous avons connu quelque chose de similaire entre 1940 et 1945, puis en Egypte et au Maroc, pays musulmans.

En France, il y a toujours eu des gens persuadés qu'ils vont créer de l'Histoire, Pour eux, les précédents ne comptent pas. Tant pis pour le pays. Aurions-nous tant de chômage si le travail des ouvriers français trouvait encore ouvertes les voies commerciales prioritaires de l'Indochine, de la Syrie, des anciens protectorats ? L'irréalisme est le tombeau des nations quand les rapports internationaux sont basés sur la force et le « business ». Sans les missiles et autres engins interplanétaires, croit-on que Washington eût seulement accepté l'idée de recevoir M. Krouchtchev ? (N'oublions pas que le communisme est interdit aux U. S. A. et qu'il y eut même un certain « mac-carthysme... »

∴

M. de Gaulle a invité tous les pays du monde à venir vérifier le scrutin de l'autodétermination. (Guy Mollet avait lancé la même offre pour les élections). Nouvel aveu de faiblesse : la peur de ne pas être pris au sérieux. « K. » n'a jamais invité les occidentaux au contrôle des élections roumaines et bulgares. Mais il demeure présent dans ces pays.

Certains Français sont toujours à la recherche de références mondiales comme d'un label de leurs intentions ; grotesque ! Ils n'ont pas la politique de leur grandeur. Ils tiennent à collectionner les billets de satisfaction pour se justifier vis-à-vis de leur opinion publique. Pas pour autre chose ! Ils luttent contre un scepticisme qu'ils ont créé par leur pusillanimité. Leur grande presse, de plus en plus écœurante par sa platitude et son adoration du dieu momentanément en place, ne les satisfait même plus. C'est à l'étranger qu'on demande quitus. Le mot grandeur serait-il inversement proportionnel aux actes ?

Une fois de plus (en plus de la méconnaissance psychologique de la question, répétons que le discours du 16 septembre a résonné en beaucoup d'oreiles (mêmes étrangères) comme l'aveu d'une certaine impuissance à *imposer* une solution *définitivement* française en Algérie.

∴

Les exégètes remarquent avec délices le délai de quatre années après la pacification dont le temps n'est pas fixé. Alors, disent-ils finement, nous avons le temps de voir venir, beaucoup d'eau passera sous le pont d'ici-là ! De l'eau limpide ou de l'eau trouble qui finira par constituer de la vase ? *Une promesse d'indépendance, pour un peuple, est un fait historique que les successeurs de M. de Gaulle ne pourront pas effacer.* C'est M. Mendès-France qui avait raison en déclarant, lors du détachement de la Guinée : « Il ne fallait pas lui donner l'occasion de choiris l'indépendance »... sans se rappeler qu'il avait mis le pied de Bourguiba à l'étrier de la sécession.

Les Français devront entériner le choix algérien ? S'il y a divergence entre les décisions, la France sera-t-elle obligée de reconquérir l'Algérie ou, au contraire,

tiendra-t-elle à se débarrasser (contre l'avis des Algériens) d'un poids trop lourd à son budget ?

Le discours du 16 septembre contient de terribles équivoques.

⁂

Une chose nous paraît bonne, la solution fédérale que nous n'avons jamais cessé de préconiser pour deux raisons : 1°) « Berbères » et Arabes se supportent mal ; lesquels sont en bagarre permanente avec les Juifs et les Mozabites ; l'Oranie est davantage espagnolisée que francisée. Il importe que chacun (au nom des grands principes) ne devienne pas sujet de l'autre. 2°) Ces fédérations, quasi-autonomes administrativement, seront jalouses de leur autorité reconnue et n'admettront aucune ingérence des voisins coreligionnaires dans leurs affaires. Une direction supérieure sera indispensable pour harmoniser les grands problèmes d'ensemble, économiques en particulier. Cette gérance d'intérêts communs peut permettre à la France de conserver quelque prééminence.

Si cette solution avait été adoptée pour le Maroc où la France a permis aux Arabes de vassaliser les Berbères autochtones, l'ancien protectorat ne serait pas devenu un repaire de la francophobie.

Dans les pays musulmans, il n'y a pas de nations, mais coexistence de particularismes raciaux. Depuis le début de la guerre algérienne, peu d'observateurs ont osé écrire que l'arrière-pensée des Kabyles visait plus à l'indépendance de la Kabylie qu'à l'indépendance de l'Algérie dont la conséquence serait une bataille pour la sécession. J'ai l'avantage sur les rhéteurs, d'avoir séjourné deux années, de façon continue, à Michelet, en plein cœur de la Grande Kabylie, en dehors des métissages de la Moyenne et de la Petite Kabylie.

⁂

En définitive, le projet d'autodétermination est axé uniquement sur une action de propagande politique destinée à faire pencher la balance électorale du côté de la France, (La même opération en Sarre n'a pas donné les résultats attendus). Le coût, en milliards et en vies humaines, pour la pacification risque d'être élevé si l'autodétermination doit aboutir à l'indépendance de l'Algérie.

Politiquement, l'U. N. R. se trouve en porte-à-faux

avec son serment de fidélité gaulliste et son but d'intégration autoritaire. Peut-elle honnêtement — malgré la « francisation » - intégration — soutenir un gouvernement qui laisse une chance d'indépendance à l'Algérie ? Il est vrai que l'attrait du mandat parlementaire doté d'une rente confortable, incite à des accomodements. Malgré les lampions du Forum où personne ne parla de possibilités d'indépendance.

***

Une chose ne plaît pas aux étrangers intéressés : la lenteur d'une solution définitive algérienne. Le délai de 4 années *après la pacification* (aux 200 morts tolérés par an) c'est un peu la nuit des temps. Le 1er novembre prochain, nous entrerons dans la *SIXIEME* année de guerre. La guérilla peut durer encore autant si les insurgés — on ne dit plus « rebelles » — continuent à recevoir des aides extérieures. Ce long délai n'arrange pas des desseins affairistes aux projets plus immédiatement réalistes. Il est probable — si le F. L. N. ne se rallie pas à l'autodétermination qui lui permettrait de noyauter la population — que l'on s'efforcera d'abréger le délai par des moyens divers. Plusieurs journaux ont signalé, sans être démentis. la mise en action d'une petite artillerie atomique F. L. N. envoyant, de Tunisie, des projectiles thermiques qui ont littéralement grillé, à 6.000 degrés, un poste français de 48 hommes à Aïn-Zana.

Cela signifie que, malgré la proposition de Gaulle, *la question internationalisée de l'Algérie dépend de moins en moins d'une décision française unilatérale.* La vocation à l'indépendance étant officiellement admise désormais au nom de la France, nous redoutons que le manque de scrupules de nos « amis » ne s'en trouve considérablement renforcé. Le principe étant proclamé, il ne s'agit plus que de forcer la décision. La coalition musulmano-étrangère s'y emploiera car la volonté affirmée de conserver à la France, quoiqu'il arrive, le contrôle des pétroles algéro-sahariens, a atténué l'accueil de l'altruisme que l'autodétermination implique. Une solution de poète dans l'implacable guerre du pétrole. Le « contrôle » des journaux algériens la nuit qui suivit le discours du 16 septembre indique que nos appréhensions ne sont pas personnelles.

Pierre FONTAINE.

Pierre HOFSTETTER

"Pubs" et "Clubs" de Londres

Autant les couples londoniens se gênent peu pour s'étendre, dans des positions souvent indécentes, sur l'herbe tendre des grands parcs, visités la nuit par des rôdeuses de petite vertu, autant le peuple de la grande capitale se cache pour s'adonner à l'alcoolisme, tomber dans les fumées de l'ivresse, ou même seulement rafraîchir sa soif.

Londres n'a ni terrasses de cafés, ni vastes brasseries, ni petits bistrots où l'on peut aller, à toute heure de la journée, noyer son ennui. Londres, en dehors des « teashops » et des « coffee bars », n'a que des « pubs », abréviation populaire pour « public houses », où il ne faut d'ailleurs pas s'attendre, en dépit du nom, à trouver des Maison Tellier...

La « public house », c'est où le Londonien va vider un pot, deur pots, trois pots de bière, la jeune girl un « gin and orange » suivant la nouvelle vogue, le robuste citoyen des Highlands son double whisky, et du whisky qui est du plus pur « Scotch ». Car la « public house » ne sert que de la bière et des alcools. Il arrive qu'on y trouve de quoi casser la croûte, et même qu'on y serve un succulent « roastbeef » : mais c'est rare.

Certains des « pubs » de Londres sont extrêmement vieux, notamment celui du « Combat de coqs » à St. Albans, qui doit dater d'avant Chaucer et ses « Contes de Canterbury ». Jadis, les ensignes des « pubs », souvent fort belles, étaient conçues par de grands peintres, et Hogarth en particulier fut l'auteur de l'une d'elles, aujourd'hui disparue, dans Oxford street. Mais les peintres fréquentent toujours assidûment les « pubs », et un réaliste satirique à la Daumier comme Ruskin Spear a créé dans ces établissements quelques toiles d'atmosphère remarquables.

Pour construire un « pub » de nos jours, il faut compter de trente à quarante mille livres. C'est pourquoi il y en a tant qui, par économies, ont été construits dénués de toute orginalité, estaminets froids pour ne pas dire alarials. Avant la guerre, Jacques Dyssord remarquait : « Chaque quartier a plusieurs public-houses, portant tous ici de ces vieux noms qui évoquent, tels nos « Lion d'Or » ou nos « Cheval Blanc », les relais de jadis. Pittoresque bien déplacé d'ailleurs pour de vulgaires assommoirs. »

Il arrive qu'un « pub » s'appelle « Le trou noir de Calcutta » et qu'il soit d'une désolante monotonie toute britannique. Il arrive aussi qu'il s'appelle tout bonnement « Le Canard et le Cygne » et qu'il contienne une étonnante atmosphère de vieille auberge cossue comme au temps du « bon roi Henri ». Entre les fumées des pipes et des cigarettes, et les effluves de la *Guiness*, de la *Bass* ou de la *Whitbread*, on découvre des caractères londoniens extraordinaires, on lie connaissance avec l'ancien forçat de Dartmoor, la donzelle échappée d'un couvent, le rescapé de l'enfer malais, l'ex-garde de la reine, les « spivs » de tout poil, le bookmaker qui vient d'être tailladé au rasoir pour désobéissance aux gangs qui règnent sur l'« underworld ». Il suffit d'ouvrir les yeux et de dresser les oreilles...

Malheureusement, les « pubs » sont soumis à trop de contraintes et de lois pour posséder le même charme qu'autrefois. Tout d'abord, dès 1914, furent introduites des heures d'ouverture très strictes maintenues depuis lors avec une rigueur implacable. A Londres, comme dans toute l'Angleterre (en Ecosse et dans le Pays de Galles les lois se révèlent plus sévères encore) les « pubs » sont ouverts en semaine de onze à quinze heures et de dix-huit à vingt-trois heures ; les restrictions sont plus fortes même le dimanche. De telle sorte que dans l'après-midi, il est quasiment impossible de vider un verre de bière ! Depuis longtemps des Britanniques protestent contre cet état de choses, qui surprend les touristes autant qu'il constitue une atteinte à la liberté. Pourtant un referendum organisé par un grand quotidien a montré que 68 % des gens s'opposaient à tout changement, et que 14 % seulement soutenaient un élargissement des heures d'ouverture des « pubs ».

D'autres contraintes frappent les « pubs ». Plusieurs

d'entre eux n'ont pas le droit de diffuser de la musique, dans la plupart il est interdit de jouer aux cartes, tenir des paris ou seulement offrir un verre à la serveuse. Jadis, on jouait au billard dans certains « pubs » : cela ne se voit plus guère de nos jours. Les rares distractions qui subsistent sont le jeu des fléchettes, les dominos et le « Shove-ha'penny » : on pousse de la main un demi-sou sur une planche de bois, et il s'agit de placer ce demi-sou entre des lignes définies. Parmi les choses interdites dans les « pubs », on relève : le billard le dimanche, servir des personnes de moins de dix-huit ans, laisser entrer dans l'établissement des jeunes gens de moins de quatorze ans, servir un policier en uniforme, faire crédit aux clients, admettre l'état d'ébriété, autoriser les jeux d'argent. Ces lois sont si strictes qu'à l'aéroport de Londres, où exceptionnellement le bar est ouvert jour et nuit, seuls sont servie les passagers à destination de l'étranger ; le malheureux qui ne va qu'à Manchester ou dans l'Ile de Man est privé de cette liberté et doit attendre les heures d'ouverture officielles des « pubs »...

Depuis quelques années, la popularité des « pubs » a légèrement diminué à Londres. Avec l'extraordinaire développement de la télévision, les gens sortent moins et consomment davantage (plus du double) « at home ». Les Anglais ne sont plus les premiers buveurs de bière du monde, et ne viennent qu'en cinquième position derrière les Belges, les Luxembourgeois, les Australiens, les Néo-Zélandais. Le petit vin blanc de Nogent et le beau rouge du Beaujolais s'imposent de plus en plus. En 1945, la Grande-Bretagne vida 33.630.000 barils de bière ; dix ans après, ce chiffre formidable tombait à 24.350.000. Le » Brewer's Journal » donne une autre raison à la baisse de la popularité des « pubs » : « Ceux-ci, écrit-il, sont devenus infréquentables depuis que la race des serveuses majestueuses et blondes est en voie de disparition. » Il s'est passé que les propriétaires de « pubs », par économies, remplacèrent petit à petit les pimpantes « maids » par leur propre femme. Des clients se sentirent lésés et estimèrent que l'ambiance n'était plus la même : aujourd'hui, ceux-là préfèrent au « pub » et à la bière un petit rosé bien frais dans un fauteuil à la maison, accompagné de quelques vieux numéros de « Punch » ou de « London Life »...

⁂

Lorsque le Londonien a le gosier trop sec et que le soleil frappe dur sur le pavé de Piccadiddy, il lui reste, s'il se trouve que les « pubs » sont fermés, une seule ressource, un ultime espoir : le club.

Londres est la capitale des clubs par excellence, depuis les petits clubs minables des rues sordides jusqu'aux superbes établissements de Pall Mall et de St. James street, en passant par les night-clubs et par les clubs où l'on va boire simplement et qui, logique toute britannique, s'ouvrent lorsque ferment les « pubs ».

Cette dernière catégorie tend à exercer une concurrence très sérieuse aux « pubs », et les propriétaires de ceux-ci n'en sont pas dupes. Ils s'efforcent d'imposer de nouvelles lois restreignant les possibilités du club. Mais le « Manchester Guardian » a observé : « La prohibition en Amérique n'a pas arrêté les gens de boire ; elle les a forcés à le faire clandestinement. Une « répression » des clubs en Grande-Bretagne pousserait à boire davantage d'alcool chez soi... »

A l'origine, vers le XVIIIe siècle, les clubs de Londres ont toutefois eu un tout autre rôle que seulement celui de permettre à des quidams d'étancher leur soif. Le club, hier et aujourd'hui encore, exerce une fonction sociale importante : il est aux Londoniens ce que le cercle est aux Parisiens, aux Genevois. Mais le club est aussi une institution très particulière : le silence et la discrétion sont ses règles d'or. Respecter scrupuleusement l'existence intime de chacun est obligatoire. Ne pas poser de questions va de soi. « Autrefois, a raconté un historien, officiers retraités, anciens fonctionnaires du Civil ou de l'Indian service, riches bourgeois, aristocrates, gros marchands venaient régulièrement déjeuner, lire journaux et revues et même dîner à leur club dont, longtemps, les femmes furent rigoureusement exclues. »

Ce genre de clubs continue bien entendu d'exister, mais moins nombreux. Il y en a toujours encore d'autres munis de piscines, de bains turcs, de salles d'escrime. Il y a ceux où l'on va dîner et où l'on invite ses amis. Cette dernière catégorie reste elle aussi très en faveur, en dépit de la dureté des temps, car le Londonien aime inviter ses amis là où il se sent chez soi, à l'abri des regards indiscrets.

La grande vogue des clubs commence au XVIIIe siècle. Il y a le « Friday street », la « Taverne de la Sirène », la « Taverne du Diable », puis par la suite : « Les Fils de la Tamise », le « Je ne s'çai quoi », « La Sublime Société des Beefsteaks », « Les Bas Bleus »... Les fréqentent, des « bachelors » aisés, de riches célibataires. Dans quelques-uns on habite même, car il y a des chambres pour les habitués (cela, au moins, supprime les préoccupations domestiques, et c'est d'autant plus avantageux que les pourboires sont interdits). Ainsi sont encore, de nos jours, le « Reform », le « White's », le « Saint-James ». Mais beaucoup de choses ont changé depuis la guerre, et notamment les portes sont maintenant ouvertes aux femmes : un seul club, le « Traveller's », qui groupe surtout des explorateurs et des voyageurs, s'y refuse obstinément.

Autrefois, des clubs jouèrent un rôle politique. Le « Kit Cat » et l'« October » ainsi que « La Tête de Veau », furent des centres d'intrigues et de complots. Maintenant les grands clubs politiques sont le « Carlton », conservateur, dont l'entrée est absolument fermée aux travaillistes (eux-mêmes ne disposent d'aucun club officiel), et le « National Liberal Club », patronné par le parti de MM. Samuel Davies et Grimond. Le « Carlton » est un club quasi historique ; sir Charles Petrie en a raconté l'histoire. Il relate notamment, parmi des centaines d'anecdotes, qu'en 1853 le duc de Buckingham attira l'attention sur la « façon déloyale » dont certains membres se servaient de « rice pudding »... et qu'en 1881, sir William Fraser se plaignit obstensiblement de la qualité des asperges... Les Londoniens, en ce temps, attachaient encore de l'importance à la nourriture !

Voici cinquante ans, le Londonien qui n'était pas membre d'un ou plusieurs clubs n'existait pas socialement. La « révolution silencieuse » opérée par les travaillistes dès 1945, a évidemment changé cet état de choses, mais il reste que, sans clubs, la vie londonienne serait impensable. On en compte au bas mot cent cinquante dans le centre de Londres, sans parler des petits clubs minables de Soho, ni des clubs de théâtre (huit dans la région londonienne), ni des night-clubs.

Le « Royal Automobile Club », dans Pall Mall, avec seize mille membres, est probablement l'un des plus importants clubs du monde. Mais le « Churchill », célè-

bre night-club qu'ont fréquenté la princesse Margaret, la duchesse de Kent, le duc de Windsor, et qu'on appelle « le plus brillant bijou de Bond street », en compte vingt-sept mille.

On trouve toutes sortes de clubs à Londres, depuis le « Mandrake », sis dans une ruelle curieusement orthographiée « Meard », véritable rendez-vous de la bohème, où l'on sert cinq cents différents « drinks » et treize genres de cafés, jusqu'au « Contemporain » dans Mayfair, animé par un décorateur français, Fernand Calvet, et où l'on danse avec le même enthousiame qu'à la rue de Lappe, tout en avalant des sandwiches au jambon ou en dînant d'une cuisine entièrement préparée au beaujolais. Un night-club en vogue de Regent street, l'« Eve », fut une fois condamné pour avoir servi des boissons alcoolisées passé les heures de licence. « Ignorer la loi n'est pas une excuse », déclara-t-on à cette occasion. A cette occasion toujours, on apprit que le club compte parmi ses membres, neuf maharadjahs, douze ambassadeurs, deux sultans, trente attachés d'ambassade, soixante-dix Anglais ennoblis, neuf députés, cinq avocats et « Dieu sait combien de personnes du Foreign Office... »

L'Almanach Whitacker donne la liste compète des clubs à Londres, avec droits d'entrée (ceux-ci varient de une à quarante guinées), caractéristiques et originalité de chaque établissement. L'« Athenæum », le « Garrick », le « Reform », le « Constitutional », le « Carlton » sont recherchés. Des dizaines d'autres depuis Victoria, demeurent très selects et très fermés. Le « 400 » à Leicester square, que fréquente la famille royale, est probablement la boîte de nuit dont l'accès est le plus difficile au monde.

La liste des clubs de Londres révèle des noms très particuliers, tels que : « Beau Geste », « Breton », « Chez Moi », « Sésame », « Poissons volants »,, « Bain des Chiens », « Le Cochon sifflant », « Nous avons fait notre peu »... Mais il en va des clubs comme des « pubs » : leur non souvent attirant, exotique, étrange ne recouvre qu'un incommensurable ennui et une désespérante monotonie.

Pierre HOFSTETTER.

CHRONIQUES

" Historia " et les 50 otages de Nantes

Le N° 154 de la revue « HISTORIA — Les faits divers de l'Histoire » *du mois de septembre consacre une étude de près de dix pages à l'attentat célèbre du 20 octobre 1941, qui coûta la vie au Dr HOLTZ, Major-Commandant Militaire allemand de la place de Nantes, entraînant de ce fait l'exécution par les autorités occupantes de 50 otages français.*

Revenant sur cette tragédie, M. Edmond DUMERIL, à l'époque Procureur de la République à Nantes, relate dans ses moindres détails le déroulement des faits qui suivirent l'assassinat de ce militaire francophile, honnête homme, irréprochable dans son attitude et ses actes d'officier ennemi occupant une partie de notre territoire. Placé par le hasard des circonstances au premier rang de ceux qui pouvaient tenter de sauver les innocents condamnés pour cet acte terroriste, M. DUMERIL fit tout ce qui était en son pouvoir pour limiter les effets de la terrible colère allemande, qui semblaient devoir être encore plus redoutabless qu'ils ne le furent : on ne parlait en effet rien moins que de représailles massives, telles que le bombardement d'un quartier de la ville !

Du récit de l'auteur, il ressort que ce qu'il tenta et réalisa alors avec un parfait dévouement est tout à son honneur. Aussi, ce n'est pas sur ce point que son article nous a paru curieux. Nous y renvoyons d'ailleurs nos lecteurs pour tous les détails concernant cette semaine intensément dramatique pour toute la France.

Par contre, ce qui nous surprend assez vivement, c'est l'ensemble des conclusions que M. DUMERIL tire quant

*à l'assassinat du Dr HOLTZ, et l'*esprit *dans lequel il conclut.*

En effet, pour l'auteur — comme pour la revue HISTORIA *d'ailleurs, ainsi qu'elle l'exprime dans un bref « chapeau » en italique précédant le texte, ce meurtre est un crime politique très probablement perpétré par la Gestapo pour deux motifs :*

1°) *Francophilie de la victime (indéniable),*

2°) *et, surtout, pour « mater » la France, mettant ainsi un frein à la politique de collaboration, qui n'était, dans l'esprit des Nazis, qu'un moyen pour les Français de nuire à l'Allemagne par des voies détournées.*

L'auteur appuie cette thèse par trois arguments :

1°) *Les Allemands ont obligé l'administration civile française à payer les funérailles du Major.* (?)

2°) *La croix de la victime porte la mention :* GESTORBEN (Mort) *au lieu de :* GEFALLEN (Tombé à l'ennemi). (???)

3°) *Les deux balles qui frappèrent l'officier étaient d'un calibre allemand.* (?)

Surtout, l'orientation donnée par M. DUMERIL à son article est transparente, et pour ôter le moindre doute à ses lecteurs, il l'achève même en précisant : « Je savais « d'autre part de quoi était capable la police de Himm- « ler... Je suis parfois enclin à penser que la première « des 50 victimes qui ont valu à Nantes dès le 11 novem- « bre 1941, la Croix de la Libération, a bien été le Feld- « kommandant lui-même. »

Ici, nous avouons ne plus comprendre. En effet, si, comme l'écrivait un jour Maurice Bardèche : « Toute l'histoire de cette guerre est à refaire », un haut magistrat impartial doit malgré tout prendre la peine de citer au dossier toutes les pièces susceptibles d'apporter un éclaircissement à l'historien futur.

Nous n'insisterons pas sur les trois arguments qui étayent la théorie de M. DUMERIL. Le premier nous semble parfaitement saugrenu, le deuxième résulte probablement d'une distraction d'un scribe de l'administration allemande, et le troisième est bien spécieux : la Gestapo connaissait, hélas ! bien son métier, et il eût été enfantin pour elle de choisir un pistolet français pour

cette sale besogne ! Mais il reste bien d'autres faits probants en faveur d'une explication toute différente du coup de feu meurtrier...

M. DUMERIL, en tant qu'ancien magistrat, s'est posé la question rituelle : A qui le crime profite-t-il ?, et il répond, en son âme et conscience : A la Gestapo ! Peut-être, mais c'est un peu court. Pour y voir plus clair, tâchons de nous replacer un instant dans l'atmosphère de cette période si troublée, si confuse sur le plan politique, si tragique aussi pour tous les protagonistes du drame alors vécu par toute l'Europe.

La Gestapo, dans le Reich super-centralisé du temps de guerre, n'était qu'un rouage du gigantesque appareil allemand. Elle ne pouvait agir que dans le cadre restreint d'une politique décidée au-dessus d'elle, surtout à cette époque. Si la décision d'accepter la collaboration avait été prise par les plus hautes autorités du Reich, elle ne pouvait agir à l'encontre de la volonté formelle du Chef de l'Allemagne, et surtout pas en assassinant un officier allemand en service commandé ! Qui eût pris cette responsabilité en 1941 ? Et ce, alors que, depuis quatre mois, l'Allemagne était aux prises avec le colosse rouge sur un front gigantesque ! Diviser l'effort allemand en créant une tension redoutable sur ses arrières, l'obligeant probablement ainsi à ramener des troupes sur les territoires conquis un an plus tôt pour en assurer la sécurité, était, en tout état de cause, un acte IMPENSABLE pour tout Allemand doué de raison !

Par contre, M. DUMERIL n'a pas eu, à aucun instant, l'idée de poser la question inverse... Le seul bénéficiaire de cet acte ne pouvait être que la Russie Bolchevique, alors prise à la gorge. L'auteur ne semble pas avoir ne fût-ce qu'entr'ouvert, un ouvrage soviétique de tactique relatif à la guerre révolutionnaire ou à la « Partisantschka ». Alors, peut-être aurait-il compris...

De fait, le crime était signé, et c'est une idée bien singulière que d'en vouloir aujourd'hui rejeter la responsabilité — surtout celle du sang innocent alors répandu — sur les Gestapistes. Cet acte était voulu, calculé, prémédité vec une sûre logique, en fonction de la guerre révolutionnaire.

L'enchaînement créé par ce genre d'attentat est irrémédiable : devant un assassinat de cette sorte, aucune armée moderne ne semble avoir trouvé de parade efficace. Car il n'est plus aujourd'hui de Loi *de la Guerre, ou, plutôt, la notion de* respect de la Loi, *même en temps de guerre,* même pour les Lois de la Guerre (*antipathiques s'il en est pour un civil !*) *a disparu devant la* passion politique *née de la guerre parmi les civils, devenus, de par la tactique Marxiste, partie intégrante des combattants, bien que sur un autre plan que les troupes au feu.*

Le vieux mur autrefois édifié par les Codes Militaires pour séparer le combattant du non-combattant a cédé : il était d'ailleurs fragile, et les combats en deviennent des luttes inexpiables où il faut vaincre à tout prix pour ne pas être pendu ! Un civil, autrefois, acceptait plus ou moins en son for intérieur, la présence de troupes ennemies sur son sol, sauf peut-être lors des guerres de religion. Il n'aurait osé agir directement contre elles, retenu par la crainte d'être traité en franc-tireur, et aussi par l'idée inconsciente qu'il SERAIT JUSTE, au fond, QU'IL SOIT TRAITE EN FRANC-TIREUR. D'où, pour ceux qui s'y risquaient quand même, et qui, pris vivants, allaient être fusillés, une sorte d'adhésion inavouée, d'acceptation de la logique de leur sort : j'ai essayé, j'ai joué, j'ai perdu ; tant pis ! — Par contre, aujourd'hui, tout *est permis contre l'adversaire, et* toute *riposte de sa part est criminelle:.. Impasse redoutable, que le* Nuremberg, *de Maurice Bardèche, avait annoncé prophétiquement et dont les conséquences se vérifient chaque jour.*

Bref, les Allemands (*ou tout autre occupant*) *étaient placés devant un dilemme rigoureux : ou bien, ne rien faire, sinon protester platoniquement devant l'attentat, son auteur n'ayant pu être saisi, et la population aurait réagi en se disant : « Ils ont peur : on peut y aller, continuons », d'où meurtres en cascade, et terrorisme actif ; ou alors sévir, à défaut de trouver d'insaisissables coupables, en prenant des otages et en les exécutant. Cercle vicieux, car dès lors, dans le cœur de dizaines de membres de la famille, de centaines d'amis et de milliers ou de millions de nationaux, une haine féroce devait s'allumer, génératrice de nouveaux attentats, puis de nouveaux châtiments collectifs, et ainsi de suite, le phé-*

nomène s'amplifiant sans cesse et aboutissant, comme dans le premier cas, au terrorisme actif. Une fois celui-ci déchaîné, plus rien ne peut l'arrêter, quoi qu'il puisse en coûter à la population civile. C'est hélas, ce qui s'est produit, en l'occurence le plus grand nombre possible de victimes innocentes n'étant qu'un apport de plus à la bonne cause, celle de l'U. R. S. S. naturellement ! Tel est le mécanisme de la spirale infernale que les communistes ont froidement amorcée alors.

Car il est temps de mettre les points sur les i, *et de demander à M. DUMERIL, comment il se fait que lui, si bien documenté, qui vécut ces heures noires, qui sentit dans sa chair et dans son sang l'angoisse et la douleur du calvaire gravi par les victimes, n'a pas eu connaissance d'éléments capitaux concernant le massacre de Nantes. Son article semblant par bien des points être un cri sincère, et comme nul ne peut tout lire, nous nous contenterons simplement de lui indiquer d'autres sources pour réviser son information et apaiser sa soif de vérité.*

Nos lecteurs connaissent bien M. ROSSI, dont la documentation sur les activités communistes en France lors de la dernière guerre est parmi les plus remarquables. En 1954, *aux Editions* « Les Iles d'or », *il fit paraître un ouvrage étonnant de sérieux et d'érudition, collationnant à peu près toutes les inscriptions murales, affiches et affichettes attribuées aux communistes, sous l'occupation, intitulé :* « *LA GUERRE DES PAPILLONS. — Quatre ans de politique communiste* (1940-1944) ». *Ouvrant ce livre aux pages* 232-233, *voici que nous y lisons :*

« Le 20 octobre 1941, est tué à Nantes, le Lieutenant-
« Colonel HOLTZ, chef de la Kommandatur de la
« région ; le lendemain, un autre officier allemand tom-
« be à Bordeaux. Cinquante otages sont fusillés pour
« chacun des deux attentats ; cent autres le seront, décla-
« rent les autorités allemandes, si les auteurs n'en sont
« pas trouvés. Ils ne le seront point. Bien plus tard, les
« communistes révéleront qu'à Nantes, c'est un des leurs
« qui a tué. Un certain Gilbert BRUSTLEIN, qui avait
« seize ans en 1941, raconte dans l'*Humanité-Dimanche*
« du 20 août 1950 « qu'il a accompagné *Fabien* dans
« l'« Opération Barbès », décrit ce qui s'y est passé et,
« pressé par un rédacteur du journal, fournit aussi ses
« souvenirs de Nantes. Car « ce héros modeste n'a pas

« tout dit. Il n'a pas raconté qu'il est aussi l'auteur d'un « des plus extraordinaires exploits de ces années terri- « bles : l'exécution du Feldkommandant nazi de Nan- « tes. ». BRUSTLEIN précise : « Le lundi 20 octobre... « SPARTACO et moi, nous retournons vers le centre de « la ville, à la recherche d'un officier. Il était entre huit « heures et huit heures et demie, lorsque SPARTACO « aperçut deux officiers qui traversaient la place de la « Cathédrale. Nous les suivons rapidement, nous parta- « geant les Nazis à abattre. Arrivés sur le trottoir, nous « tirons ; le revolver de SPARTACO ne marche pas, « mais le mien abat l'un des Nazis, qui s'effondre en « hurlant comme un cochon qu'on égorge... Une heure « plus tard, toute la ville commente favorablement « l'exécution du colonel HOLTZ. »

La ville vécut au contraire des heures d'épouvante et d'angoisse dans l'attente des représailles qui vinrent immédiatement. Le parti communiste, du reste, s'empressa alors de nier toute participation au meurtre. Il acusa les Allemands d'avoir eux-mêmes, organisé l'attentat, comme ils avaient en 1933, *incendié le Reichstag, et pour la même raison : créer un prétexte pour frapper les ommunistes.*

Pour mémoire, dans son livre sur la « Physiologie du P. C. F. », ouvrage célèbre que M. DUMERIL ne devrait pas ignorer, l'auteur revient sur cette affaire.

*Nous nous en voudrions de commenter encore l'article d'*HISTORIA *après cette citation. Toutefois, nous avouons que quelques réflexions désabusées nous viennent en pensant à tout le sang versé alors, et depuis. — De quel prix étaient les* vies françaises *pour ces bons jeunes gens, aux noms si embaumés des effluves de notre terroir, si ce n'est qu'elles représentaient comme nous le disions plus haut, un apport possible en vies soviétiques économisées ? Après cela, il est piquant de voir le P. C. se mettre chaque année au premier rang de ceux qui commémorent le sacrifice des Martyrs de Châteaubriant. —*

— A propos, au lieu d'être « tout près de penser », comme M. DUMERIL, que le Dr HOLTZ fut la première des 50 *victimes de la Gestapo, et, peut-être — qui sait ? — de songer à faire graver son nom près de celui de nos malheureux morts, (pourquoi pas, au sens de l'arti-*

cle ? Il faut être logique avec soi-même jusqu'au bout !) — nous proposerions plutôt q'une petite plaque soit apposée sur le monument commémoratif, avec le nom des auteurs avoués *de l'attentat et l'indication de leur appartenance politique, ainsi que celle des chefs qui ordonnèrent cet acte valeureux. Ceci rendrait un juste hommage à leur vaeur et à leur esprit de sacrifice. Ils eurent en effet, selon nous, un courage bien plus grand, bien plus rare que celui qui est nécessaire pour assassiner dans le dos, entre chien et loup, un officier allemand désarmé : c'est celui qu'il dut falloir pour rester bien tranquillement à l'abri, à Nantes ou ailleurs, en commentant leur « exploit » durant deux jours, dans l'attente du massacre des 50 Français innocents que leur homicide allait entraîner. Et ceci, alors que se livrer eût assuré en un instant le salut des condamnés et la fin du supplice de leurs familles.*

A partir d'une telle valeur, le mot : « héroïsme » est le seul qualificatif qui nous semble digne de la conduite de ces jeunes Romains. Nous ne doutons pas que la Ville de Nantes — qui leur doit DIRECTEMENT sa croix de la Libération — ne veuille les en récompenser un jour comme ils le méritent.

Jean SETZE.

Raoul LEMAIRE

En souvenir du Docteur LENGLET

C'est un grand médecin de renommée mondiale qui disparaît puisqu'il fut le médecin particulier de Gulbenkian, le roi du pétrole, l'homme le plus riche du monde qui n'oubliait pas cependant que « santé passe richesse. »

Cependant, si Gulbenkian confiait sa santé à l'éminent et honnête savant E. Lenglet, il n'en était pas moins vrai que celui-ci luttait de toute son énergie de bon Français contre le Trust des Importateurs et gros Minotiers qui, en enlevant du grain de blé les parties les plus nobles et les plus riches, en créant le « préjugé du pain blanc », *commettait le crime le plus abominable contre la race française.*

Ce complot contre la race française eut son point crucial de 1924 à 1931, époque pendant laquelle les Gros Minotiers dépassèrent toutes les limites permises en mélangeant *des produits chimiques explosifs* dans leurs farines pour faciliter le *gonflement du pain.* Ils eurent de ce fait un succès considérable, s'emparèrent du marché de la farine en France, ruinèrent de nombreux petits meuniers, *en prenant les estomac des Français qu'ils méprisent pour des usines à gaz.*

C'est l'éminent chimiste, le pharmacien-colonel Bruère qui décela ces produits chimiques explosifs et une campagne formidable fut déclanchée qui aboutit à deux conférences entre savants honnêtes et savants malhonnêtes pour savoir si oui ou non ces produits chimiques explosifs étaient nocifs pour la santé des mangeurs de pain !...

Or, il y a, en France, des lois qui interdisaient l'emploi de produits chimiques dans notre pain, mais en 1931, comme aujourd'hui, certains trusts et personnages sont au-dessus des lois.

Dans une interview parue dans le journal « Le Jour », le 5 juin 1934, le Professeur Lapicque déclara que les Importateurs de blés étrangers étaient : « Les plus grands malfaiteurs et les plus grands criminels du temps. »

De son côté, lors de ces deux conférences, le docteur Lenglet démontra qu'en enlevant les parties nobles du blé, c'est-à-dire l'énergie-vie du grain de blé, la grosse minoterie commettait une spoliation à laquelle je vous laisse le soin d'appliquer un qualificatif, disait-il, en s'adressant à M. Chasles, Président de la Meunerie française et bras droit du trust puisqu'il était à la fois minotier à Verneuil-l'Etang où il écrasait à l'époque 1.200 quintaux de blé par jour, et Président du Conseil d'administration des Grands Moulins de Paris-Pantin.

Et M. Chasles lui répondit : « Docteur, dites que nous sommes des criminels ! C'est l'adjectif auquel vous pensez probablement. »

— M. Lenglet : Parfaitement. Je suis de votre avis.

— M. Chasles : C'est formidable d'entendre celà !...

— M. Lenglet : C'est formidable ce que vous arrivez à faire inconsciemment, car, je veux croire que c'est inconscient.

— M. Chasles : Il y a des savants qui ne sont pas d'accord avec vous.

— M. Lenglet : *Si vous le faites consciemment, vous devenez le criminel.*

— M. Chasles : J'accepte le terme.

— M. Lenglet : *Prenez garde de le mériter.* »

Le docteur poursuivit : « Vous avez spolié le peuple français dans son alimentation et vous spoliez, du même fait, la France dans son énergie vitale. Vous êtes puissants et ferez ce qu'il vous plaira. Vous empêcherez les campagnes de presse comme dans le passé. Il y a dix-huit ans, je signalais le déficit panaire à mon maître et ami, M. le Professeur Letulle.

Je lui disais : *Mon cher Maître, il faut que vous vous atteliez au problème.*

Il a écrit un article dans un des plus grands, des plus lus des journaux du matin. Ce premier article a vu le jour. Il en a écrit un deuxième, *jamais l'article n'a paru.*

C'est une des faces de la question. Certaines pratiques de presse créent le mensonge et entretiennent l'erreur. *Nous vivons dans le mensonge aussi bien avec la farine qu'avec l'affaire Oustric.*

Le blé est la plus riche source d'énergie humaine qui existe au monde. Ni la viande, ni les légumes, ni les fruits ne vous

fournissent l'énergie que vous fournit le blé. Si vous avez une race française, vous le devez au blé. Si le pain ne contient plus tous les éléments essentiels du blé, vous diminuez la vitalité de la race française, cest la conséquence des procédés de la minoterie actuelle.

C'est un acte d'accusation que j'apporte contre la minoterie. Personne n'a osé parler librement.

Ce préambule dépeint l'honnêteté du grand savant hygiéniste qui était l'un des plus grands biologistes du monde : le Docteur Lenglet.

Bien souvent il me distait : « Je ne connais pas d'être plus méprisable que le savant qui sait et qui trahit. C'est déjà un grand coupable quand il se taît.

Qui était le Dr Lenglet ? Les précisions suivantes vous l'apprendront.

×

Dimanche 11 octobre 1959, aux premières heures du matin, est décédé en son domicile, rue de l'Eglise, à Châteauneuf, dans sa quatre-vingt-huitième année, le Dr Eugène Lenglet.

Depuis 1940, le docteur Lenglet vivait à Châteauneuf, où il s'est éteint ; arrivé après une longue remontée spirituelle aux certitudes de la foi, découvertes par une longue et patiente recherche, aidé, à n'en pas douter, par tout une vie de dévouement et de savoir au service de la souffrance.

Né le 12 juin 1872, à Aix-en-Othe (Aube), le jeune Eugène Lenglet fit ses études au lycée Louis-le-Grand, où il est condisciple d'Edouard Herriot. Interne des hôpitaux de Paris, il devint rapidement le disciple préféré du Professeur Brocq.

Médecin de l'hôpital Saint-Joseph, à Paris, dans le XIV' arrondissement, son dévouement est très apprécié des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. L'une d'elle dira un jour de cet homme probe à qui la foi manquait encore : « *Le docteur Lenglet montera au ciel porté sur les cornettes des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* »

Il fit la guerre de 1914-1918 au front et dans les hôpitaux militaires, où il reçoit la *médaille d'honneur des épidémies.*

Après la guerre il exerce à Paris, où sa science médicale et sa conscience professionnelle lui valent très rapidement une clientèle fidèle. Il devient Membre du Conseil Supérieur de l'Hygiène et Conseiller du Ministère des pensions. Sur le plan de la profession, il est nommé *Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats médicaux de France.*

Il est décoré de la *Légion d'honneur* et bientôt *officier.*

Au moment de la guerre de 1940, il prend sa retraite à Châteauneuf où, de longues années, il sera l'homme dévoué à tous. Rien ne le laissait indifférent des choses de l'esprit. Il publia diverses études, en particulier sur *Jeanne d'Arc* et sur le *curé d'Ars.*

Nous l'avons connu à ce moment de sa vie, où tant se seraient laissé aller à une retraite bien méritée. Il voulut servir encore et devint président du Comité familial scolaire, qui veillait aux destinées de l'école libre des filles de Châteauneuf. C'est ainsi que cet homme *qui cherchait Dieu* consacrait ses dernières années actives à soutenir et de ses conseils et de ses relations une des formes d'apostolat qui tiennent le plus *au cœur de l'Eglise : l'école chrétienne.*

Nous garderons souvenir des visites que nous lui faisions et de la délicatesse avec laquelle Mme Lenglet et le docteur Lenglet savaient recevoir cette sorte de commis-voyageur que nous étions alors, *embarrassé de timidité devant un homme dont on nous avait dit la valeur et la culture.* On se sentait au contat d'un *esprit supérieur* qui promenait sur le monde un *regard aigu,* mais qui savait *nuancer* son *jugement* de beaucoup d'indulgence.

Raoul LEMAIRE.

Les notes du mois de l'huissier sans chaîne

Notre ami Paul Rassinier vient de voir son fameux livre aux multiples péripéties « Le mensonge d'Ulysse » traduit en allemand sous le titre « Die Lüge des Odyssens » **avec le sous-titre** « Die Wahrheit Kommt ans Lieht »... **(Edition Karl Heinz Priester, Wiesbaden).**

*
* *

On sait que J.-P. Sartre emboîte assez volontiers le pas aux vents qu'il croit dirigés vers l'avenir. Ayant tartiné sur le sujet à la mode « la torture », André Malraux lui a répondu : « La torture, je la connais, je me suis trouvé en face de la Gestapo pendant que Sartre faisait jouer ses pièces à Paris avec le visa de la censure allemande ». Bing ! A propos, à quel titre J.-P. Sartre, prisonnier de guerre en 1940 — non ancien combattant de 14-18 — a-t-il été libéré préventivement ?

*
* *

Dans le Charivari, **un de nos confrères a évoqué une conversation de feu l'éditeur Bernard Grasset au sujet de la démarche de François Mauriac pour obtenir des Allemands le tonnage de papier nécessaire à l'impression des** Mal-Aimés. **Assez susceptible sur ces sujets, l'Académicien n'a pas dit « ouf », a-t-on fait remarquer dans les milieux littéraires et de l'édition.**

Notre confrère n'a pas été méchant en ne livrant qu'une partie de cette anecdote jusqu'alors inédite (et authentique). Les Allemands, qui ne prisaient pas Mauriac, voulurent quand même voir l'écrivain de près et, un peu méprisants pour cette sollicitation, eurent le geste de lui accorder le papier demandé. Que dit à ce moment Mauriac en tendant une main empressée et en prenant congé ? Le confiera-t-il un jour à ses mémoires ? Puisque de Gaulle est du dernier bien avec Adenauer — selon les Anglais — tout cela n'a plus guère d'importance... et pourrait même permettre de jouer au prophète ! Or, François Mauriac est un super-gaulliste au sein même de l'Express.

*
* *

Si nos souvenirs — et ceux de quelques autres — sont exacts , Georges Duhamel fut d'abord « interdit de signature » pendant l'occupation. Puis l'interdiction fut levée. Que s'était-il passé entre les deux décisions ?

*
* *

Nous n'en voulons nullement à des hommes, nous les approuvons même car nous avons le respect du biftèque de chacun. Un écrivain avait autant besoin de manger qu'un ouvrier de chez Tod. Nous dirons simplement que Paul Morand (la querelle continuant à l'Académie), lui, n'a pas à se reprocher certaines petites bassesses. Il était fonctionnaire d'un gouvernement comme tant d'autres le furent et le restèrent. A-t-on pensé qu'une punition à la fidélité constituerait une prime à l'adversité interne ?

*
* *

Ike a dit aux Parisiens : « Je vous aime tous ». Le même jour, **la Nation Française** annonçait la livraison de nouvelles armes américaines à la Tunisie. Pour la nième fois. Que l'on retrouvera peu après chez les rebelles algériens Un journaliste diplomatique, qui accompagnait le président Eisenhower, auquel un Français faisait le rapprochement ci-dessus, répondit avec une pointe d'humour : « Vous comprenez, Ike c'est la ligne générale et, au **State Department,** d'autres s'occupent des détails ».

*
* *

Le professeur Baudhuin et ses collègues de l'Université de Louvain, ont jeté un véritable cri d'alarme... sans écho dans la grande presse. La prolifération vertigineuse du cancer serait dûe aux émanations du mazout (fuels). Il préconise l'interdiction des véhicules à huiles lourdes et la destruction de ceux qui existent sur une période de cinq ans. Voila qui fera plaisir au spécialiste des affaires pétrolières Pierre Fontaine qui a dénoncé le caractère cancérigène des produits pétroliers il y a bien longtemps ! Le professeur Baudhuin n'a aucune chance de triompher. Qu'est-ce que la santé publique face au chiffre d'affaires de l'industrie du pétrole, la première du monde.

*
* *

En juillet dernier, le Vietnam s'alarmait (et protestait) de livraisons d'armements au Vietminh. Armements sino-soviétiques. Après le « nettoyage » du Tibet par les Chinois, incursions au Laos par les mêmes et divers « incidents de frontière » en Inde du nébuleux Nehru qui a laissé certaines provinces hindoues glisser sous le contrôle d'élus communistes. D'autre part, des maquis communistes tiennent toujours dans la forêt birmane... depuis une douzaine d'années. Sait-on que la France a contracté **une alliance militaire** avec le Laos ? Qu'elle entretient une base militaire à Séno ? Et que le président de Gaulle a rappelé que le Laos faisait partie de la Communauté ? La France mettra-t-elle le sac au dos pour le Laos ou fera-t-elle comme pour la Tchécoslovaquie ? Epreuve de la « grandeur ».

A Hong-Kong on assure que l'échec (?) économique intérieur de la Chine rouge inciterait Pékin à rechercher des succès de prestige à l'extérieur.

*
* *

La Nation Française **informe : « Un cimetière juif tunisien, occupant six hectares, vient d'être « exproprié » par Bourguiba, qui avait d'abord essayé de le « revendre » à la Communauté israélite de Tunis. Notre confrère commente : « L'opinion américaine s'émeut : elle ignore donc que, bien ou mal traités, les juifs ne seront jamais citoyens de plein droit, à part entière,** dans un **Etat arabe. »**

Beaucoup de personnes ignorent aussi que les leaders du F.L.N. ont formellement donné l'ordre à leurs troupes opérant en Algérie d'éviter toute action quipourrait faire croire à une haine antisémitique... Par crainte d'un embargo sur les armes livrées plus ou moins clandestinement par des pays où l'élément israélite possède quelque influence. Pour uniformiser les mesures raciales tunisiennes et marocaines, les musulmans attendent le « Maghreb Uni » du Caire à Casablanca.

*
* *

Une véritable angoisse s'est emparée des Français d'Algérie depuis l'annonce de l'autodétermination. Ils connaissent les moyens obliques employés par les musulmans entre eux. L'un d'eux nous écrit : « Nous ne sommes plus que des Algériens à échéance renouvelable. » L'inconvénient est que la traite doit finalement être payée.

*
* *

« L'actualité » pour personnes débilitées s'amenuisait. Heureusement, l'affaire Callas - Onassis est venue prendre le relais. Comme exemple du « haut capitalisme pourri », remarquons que les magazines d'autres capitalistes offrent des raisons valables d'animer les zélateurs du communisme. En U.R.S.S., les laideurs sociales sont bannies des journaux ; elles existent peut-être, mais personne n'est excité par l'étalage public du mauvais exemple.

⁂

L'impétueux André Figueras exhume, un peu tardivement, la fin de Pierre Brossolette, résistant, qui s'est suicidé étant prisonnier de la Gestapo. D'après notre confrère, la capture de Brossolette serait insolite et peut-être dûe à une vengeance interrésistante. Nous n'en savons rien. Rappelons-lui qu'il y a des salauds partout. D'après son avocat, Brasillach allait être gracié par De Gaulle quand « quelqu'un » montra au général la photographie d'un officier allemand en affirmant qu'il s'agissait du poète. Ce qui était faux, mais le poteau fut atteint. Un salaud de plus dans la coulisse.

⁂

En France, l'idée d'un « Ordre des Journalistes » a été fraîchement accueillie. L'Echo de la Presse a **publié une série d'interviews à ce sujet. La réponse la plus pertinente nous paraît celle d'un confrère arguant que « l'Ordre » est non viable tant que les recettes des journaux ne seront pas contrôlées. Il serait, en effet, ahurissant, de voir un journaliste traduit devant ses pairs émargeant sans vergogne aux sources les plus diverses, et, parfois, les plus douteuses.**

En Italie, les « Cours d'Honneur » pour faits de presse ont été approuvées par le Conseil des ministres.

⁂

A propos de journalisme, un métier qui meurt lentement accablé par le « sensationnel » (même fabriqué) et le rewrinting, M. Jacques Paget, dans **le Méridional,** a donné un excellent schéma professionnel :

« Faire un journal, c'est contrôler ses informations, les classer en jugeant de leur importance, savoir les commenter (avec toutes les réserves et aussi l'objectivité nécessaires), choisir l'enquête à faire (**et deviner celle à ne** pas faire), l'interview à aller chercher au bon moment, l'intérêt public et national à défendre, l'originalité à trouver, un certain ton sur certains sujets et le courage de dénoncer l'erreur et la malhonnêteté sans jamais sombrer dans la calomnie ou la querelle personnelle. Telles sont les bonnes routes du journaliste aimant son métier et désireux d'honorer le lecteur. Car enfin, tout revient à ce tête-à-tête entre le journaliste et le public, et quiconque l'oublie est dans la mauvaise voie ».

A afficher dans les salles de rédaction -

⁂

D'un de nos lecteurs, militaire en Algérie : « ...Alors si les Algériens » choisissent l'autodétermination le moment venu, pourquoi nous serons-nous battus ? Pourquoi tant de morts et de milliards pour une solution d'indépendance OFFERTE PAR LA FRANCE ?... » Nous n'avons pas su quoi lui répondre. Il nous excusera de notre silence. Les lampions et les guirlandes ne sont pas le genre de D.O.

⁂

Aux trois solutions algériennes proposées par le président De Gaulle, il y en avait d'autres qui ont fait leurs preuves. D'abord, les « réserves » d'Indiens comme aux Etats-Unis. Ensuite l'**apartheid** de l'Afrique du Sud. Les « camps de rassemblement » comme au Kenya (britannique). Enfin, la création d'un nouvel Etat éloigné, comme en U.R.S.S., « la république des juifs » (Birobidjan).

⁂

A propos, les auto-déterminés marocains n'ont toujours pas rapatrié le capitaine Moureau.

*
* *

L'O.N.U. persiste à ignorer la Chine communiste aux 650 millions d'habitants. Non lié par des engagements mutuels, Pékin peut ainsi intervenir, à son gré, en Corée, au Laos, en Inde. A Washington, on assure que la Chine nationaliste n'a pas dit son dernier mot pour la reconquête de la Chine rouge. Nous voulons bien... En ce moment, cette reconquête n'arrangerait pas le « lobby chinois » de France et de Grande-Bretagne qui profite de l'américano-phobie pour écouler des stocks industriels.

*
* *

Les entretiens Krouchtchev - Marcel Boussac le super-capitaliste ont été confirmés par l'Humanité **La coexistence bat son plein partout - La propagande de masse a bonne mine... aussi bien d'un côté que de l'autre et l'anti-communisme de** l'Aurore **en particulier.**

*
* *

En 1958, le total des impôts perçus aux Etats-Unis s'est élevé à 68 mil-milliards de dollars au titre des impôts fédéraux et à 30,300 milliards de dollars pour les impôts des Etats et les taxes locales. En chiffres ronds, en tout, un peu plus de 48 000 milliards de francs. En moyenne, près de 280 000 fr. par habitant.

En France, environ 6 500 milliards de budget pour une population 4 fois moins importante.

En chiffres arrondis, un contribuable français paierait, toujours en moyenne, exactement la moitié des impôts d'un contribuable américain, ont fait remarquer certains économistes.

D'accord, mais les U.S.A. ont une superficie de 18 fois celle de la France. Enfin, l'Américain moyen — l'ouvrier surtout — gagne trois à quatre fois plus que l'ouvrier français. Plus le gain est élevé, plus l'impôt est léger. Comparons ce qui est comparable et n'en déduisons pas que le contribuable français est « favorisé ».

*
* *

Sud-Ouest Dimanche **a publié cette curieuse information absente de la grande presse : « Un événement signicatif, mais passé sous silence, vient de survenir au Moyen-Orient. Les Israéliens avaient vendu à Ceylan deux frégates basées dans le golfe d'Akaba que les Egyptiens prétendent bloquer. Nasser avait fait savoir qu'il s'opposerait au passage de ces bateaux dans la Mer Rouge. M. Ben Gourion informa la France qu'il était prêt à tenter l'épreuve de force. Discrètement le commandement français alerta ses forces de la mer Rouge et, notamment, la base aérienne de Djibouti. Nasser en eut-il vent ? Sans doute, car il n'a pas réagi au passage de la frégate battant pavillon israélien. Le fait est exact. Il est effarant. On a déjà oublié l'expédition franco-anglaise de 1956 ! Pourquoi la France, ET ELLE SEULE, risquerait-elle un nouveau conflit avec l'Egypte à cause d'Israël ? Etonnons-nous que Nasser ait pris une violente attitude au discours du 16 septembre de de Gaulle en affirmant que les rebelles algériens finiront par vaincre !**

*
* *

Le plan de désarmement total de Khrouchtchev exposé à l'O.N.U. a remis en mémoire une étude publiée par le **Charivari** deux mois auparavant : « L'URSS a-t-elle besoin de la guerre ? » L'auteur avec une extrême sagacité, démontrait que, pour le triomphe du communisme mondial, la paix universelle était indispensable à l'URSS. L'argument principal : délivré du poids des armements (plus de 10 000 milliards par an), les Soviets, grâce à l'Etat capitaliste, seront sans concurrents valables dans le monde entier dans toutes les branches de l'industrie. A la guerre froide succèdera donc une guerre économique, chômage, troubles sociaux au moment précis où les Etats-Unis voient s'épuiser leurs ressources propres de pétrole et de fer. Personne n'a osé justifier ainsi la nécessité diplomatique rouge. A Moscou, on sait ce que l'on vise.

⁂

Les « cyniques » (?) murmurent (dans les milieux d'affaires) : irréalisable le plan Khrouchtchev ! Le désarmement total provoquerait le chômage de 3 millions d'ouvriers en Amérique, 600 000 en France et tous les pays sentiraient le contre-coup de cette soudaine crise de l'acier ». L'argument est cynique mais il a sa valeur pour les réalistes. Les régimes capitalistes et la paix universelle sont-ils incompatibles ? C'est peut-être la question essentielle des temps modernes.

⁂

Dans un article très documenté, **la Presse** démontre que 450 000 hl d'alcool échappent à la taxe annuellement en France. Les impôts abusifs sur l'alcool ont favorisé les affaires d'un gang clandestin qui vend au commerce 900 F ce qui vaut officiellement 1 300 F. « Rien que pour le pastis, 80 000 hl ont coupé à l'impôt en 1958, et la valse des milliards fraudés continue », écrit notre confrère. Un nouveau « commerce » est né... De la faute à qui ? L'impôt tue l'impôt est une vérité vieille comme le monde.

⁂

A Tanger sévit une véritable épidémie de lettres anonymes dans les services officiels. « On » dénonce à tour de bras comme « agents communistes » les personnes qui ont toujours lutté contre le communisme. La manœuvre est signée, mais elle porte parfois.

Dans l'ancienne zone internationale les luttes clandestines font rage et les communistes espagnols, terrés quand l'Espagne était au Rif, reviennent à la surface et noyautent. Des éléments du corps enseignant français, venus au titre de la relève, sont plus communistes et communisants que leurs prédécesseurs. Rabat se demande si Paris agit intentionnellement ou si la cellule du ministère décide sans contrôle... Il est bon de noter à ce sujet que, dans la fameuse adresse des « 481 » qui fit tant de bruit, les communistes français du Maroc avaient reçu l'ordre de ne pas signer afin de pas se faire repérer. Une singulière bouteille à encre se prépare au Maroc où les partisans d'un retour d'Abd-el-Krim (pour remplacer Mohammed V) deviennent plus nombreux.

⁂

Les Etats-Unis importent de l'acier d'Europe. Compte tenu du dollar et des hauts prix payés aux métallurgistes américains, l'acier européen reviendrait moins cher que l'acier américain. La grande grève de la sidérurgie américaine a été vraiment opportune pour le business !

⁂

Prends l'éloquence... Le Canard Enchaîné **a eu raison « d'épingler » l'extrait de l'ordre du jour du colonel Lamourire du 30 juin dernier : « Je m'incline devant nos morts glorieux et devant ceux qui n'ont pas eu la consolation de tomber au combat ».**

Un colonel qui s'incline devant lui-même ?

⁂

Sans tapage publicitaire, les facteurs demandent aux intéressés leur reçu et restituent le carnet de retraite d'ancien combattant. Prélude au rétablissement de la retraite. Le gouvernement va rectifier une fausse manœuvre. Des effets psychologiques sont difficiles à effacer.

⁂

Le gouvernement a fixé des prix-plancher à la production pour le vin. Mais le négoce continue à acheter au-dessous du prix fixé. Après trois mauvaises années, le vigneron a besoin d'argent et cède au cours offert. **Le consommateur en profitera-t-il ? Pas à notre connaissance.**

*
* *

A propos du voyage de Ike à Paris, **Paris-Match** a publié une série de photographies des présentations officielles à l'Elysée. On y voit MM. Vincent Auriol, Reynaud, Ramadier, Pinay, Mendès-France, Mollet, serrant la main d'Eisenhower. Eclatante démonstration que la Ve entend s'imbriquer dans les défuntes IIIe et IVe. « Les supports » du président de Gaulle sont sérieux. On remarque aussi que c'est le socialiste Ramadier qui a fait la révérence la plus incurvée devant le président des Etats-Unis

*
* *

Devant l'accueil enthousiaste de la foule parisienne, on prête à Ike cette réflexion : « On m'avait mal renseigné sur le sentiment français à l'égard des Etats-Unis ». Si Khrouchtchev effectuait le même défilé, l'enthousiasme eut été semblable... Avec une autre foule. Peut-être même avec une partie de la même foule... Rappelons-nous les foules qui acclamèrent Pétain et quatre ans après de Gaulle...

*
* *

On connaît l'action profellagha d'une partie des catholiques progressistes. André Figueras, dans **Nation Française,** écrit qu'à Kairouan (Tunisie), l'église est transformée par les musulmans en salle des fêtes et que les prêtres n'ont plus qu'à partir. Les Tunisiens n'ont pas encore osé faire subir la même transformation aux synagogues... à cause des U.S.A. qui bouchent les trous du budget tunisien.

*
* *

Le pétrole de Hassi Messaoud serait, paraît-il, trop léger et impropre à fournir les fuels dont la consommation dépasse celle de l'essence. Cet essai de persuasion signifie-t-il que la France devra se débrouiller pour vendre où elle pourra son pétrole saharien afin de continuer les achats de carburants aux Anglo-Saxons ?

*
* *

« La régie Renault a capitulé devant les sommations de la ligue arabe : elle a dénoncé le contrat passé avec Israël pour le montage des Dauphines. La raison cyniquement invoquée est cue le marché arabe est plus vaste. Nous suivrons cette affaire grave, qui prouve qu'il ne suffit pas de « nationaliser » une entreprise pour qu'elle tienne compte de l'intérêt national. La régie Renault contribuant avac Nasser au boycottage économique d'Israël, c'est un peu fort », s'indigne **La Nation Française.**

Rappelons à notre confrère que le directeur de la Régie Renault est M. Dreyfus, un Israélite, et que, le 26 octobre dernier, le ministre des Affaires Etrangères d'Israël est venu à Paris s'entretenir de cette affaire, purement commerciale, avec le quai d'Orsay.

Il faut quand même oser évoquer 1956. Les U.S.A. refusèrent de nous livrer directement du pétrole uniquement pour ne pas déplaire aux roitelets arabes pétroliers du Moyen-Orient. Peu de temps après, les équipes de prospecteurs américains quittaient Israël pour ne pas indisposer les mêmes. Et les Anglais ont préférer saborder leur pipe-line Mésopotamie-Haïffa pour ne pas être accuser par les Arabes de favoriser Israël.

On ne voit pas pourquoi la France remplirait le rôle de « Coyon » de l'histoire !

*
* *

Discrétion en France sur cette affaire du 21 octobre découverte à Trieste. Plusieurs centaines de caisses marquées « matériel de camping » allaient être embarquées (pour le F.L.N.), via Tunis à bord du Minima S., quand l'une d'elles chut et révéla autre chose que des instruments de campeurs. Inventaire général : grosses cisailles pour les barbelés, poignards, cartouchières, pièces de mitrailleuses, vêtements militaires, etc... Plus de dix tonnes ! Le tout d'origines américaine et anglaise venant d'Allemagne.

On savait que les Anglo-Saxons étaient amateurs de camping. Nos soldats le sont sans doute moins !

DOCUMENTS

Essai sur un projet de la réforme de la Sécurité Sociale

(Suite)

Au moment où un salarié du secteur privé ayant atteint ses 65 ans se trouvera en âge de prétendre à sa retraite, ses camarades de la S. N. C. F. ayant déjà pris la leur depuis 15 ans s'ils sont mécaniciens ou chauffeurs, et depuis 10 ans s'ils sont employés de bureaux ou cheminots, auront bénéficié de : 4.755.000 francs dans le premier cas et de : 3.700.000 dans le second. Ses camarades de l'EDF-GDF ayant pris la leur depuis 10 ans auront bénéficié de : 4.290.000 francs. Ainsi à l'âge de 70 ans, le retraité de la SNCF aura touché dans le cas le plus défavorable (employé de bureau) 5.550.000 francs et celui de l'EDF : 6.435.000 francs. Le retraité du secteur privé ayant travaillé pendant 45 ans et n'ayant pu prendre sa retraite qu'à 65 ans aura bénéficié dans le cas le plus favorable de : 1.270.000 francs.

On reste confondu devant la constatation de telles inégalités.

On ne fera cependant croire à personne qu'un employé de l'EDF ou du GDF se fatigue pour relever des compteurs autant qu'un terrassier, un maçon, un couvreur, un docker ou un agriculteur qui lui n'a droit à rien. Il est également difficile d'admettre qu'un mécanicien de la SNCF puisse prendre sa retraite à 55 ans alors qu'un conducteur de poids lourds ne pourra prétendre à la sienne qu'à partir de 65 ans; et même pratiquement jamais s'il est artisan. Grâce en effet à l'automatisme mis en service sur les grands réseaux et à la généralisation des dispositifs de sécurité parfaitement mis au point de nos jours, il faut bien reconnaître et admettre qu'un conducteur de train ou d'autorail se fatigue moins qu'un conducteur de poids lourds. Ce dernier se trouve constamment à la merci

de phares aveuglants, d'un cycliste mal éclairé, d'un autre automobiliste imprudent ou d'un piéton distrait.

Ces départs anticipés à la retraite — et nous ne parlons pas ici pour les mineurs de fond qui travaillent eux dans des conditions particulièrement pénibles — à l'âge où de nos jours les hommes peuvent encore être considérés comme valides ; et au moment où la durée moyenne de la vie a considérablement augmenté, entraînent, comme il est facile de le comprendre une augmentation sans cesse croissante du nombre des retraités par rapport à l'effectif des travailleurs en activité.

Aussi à l'heure actuelle compte-t-on :

— A la SNCF : 1 Retraité pour un Agent en service actif.

— A l'EGDF : 1 Retraité pour deux Agents en service actif. alors que dans le secteur privé cette proportion n'est que de 1 pour 4.

Ce qui fait que par rapport aux salaires les retraites correspondent à une cotisation de :

— 60 % à la SNCF.

— 35 % à l'EGDF.

— 6 % pour le Régime Général. (1).

Si bon ordre n'est pas rapidement mis à une telle situation, le temps n'est pas loin où les entreprises nationalisées comprendront plus de retraités que d'ouvriers au travail.

Il faut loyalement reconnaître que les régimes spéciaux ont été institués à une époque où la durée moyenne de la vie était sensiblement inférieure à celle atteinte de nos jours. Celui des Chemins de Fer date de 1909; celui des Mines, de 1894. Une telle limite d'âge pouvait être considérée comme normale au début de ce siècle; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Alors, pourquoi donc le législateur qui, en 1945, a institué le régime de retraites en faveur du personnel de l'EDF-GDF, n'a-t-il pas jugé bon de tenir compte de ces données essentielles ? Pourquoi donc a-t-il accordé à ces agents le bénéfice d'une retraite à l'âge de 55 ans pour le service actif et 60 ans pour les employés de bureau, alors que pour l'ensemble des travailleurs du secteur privé cotisant au régime général il a jugé bon de le fixer à 65 ans ?

Certes, on ne manquera pas de me faire remarquer que si la Sécurité Sociale accorde de tels avantages aux travailleurs inscrits aux régimes spéciaux, c'est parce qu'elle leur réclame des cotisations plus élevées que celles versées par les assujettis au régime général. Les suppléments de cotisations exigés des agents des entreprises nationalisées sont en effet particulièrement élevés. En les ajoutant au prélèvement perçu au titre du régime général, on atteint des taux de versement s'échelonnant entre 45 et 70 % des salaires. On conçoit facilement que le budget modeste d'une famille prolétarienne ne puisse sans dommage, supporter intégralement une telle augmentation. Aussi, est on en droit de se demander QUI, en fin de compte, peut bien en assurer ou tout au moins en compléter le financement.

---

(1) *Voici les faits — Juin* 1959.

On n'étonnera personne en révélant que les agents des entreprises nationalisées ne participent aux versements réclamés par la Sécurité Sociale que pour une proportion minime inférieure à 10 %; ce qui revient à dire que 35 à 60 % du montant de leurs cotisations est en réalité payé par ces entreprises... Et, comme celles-ci sont la plupart du temps défaillantes, ce sont en fin de compte : Le Budget du Régime général de la Sécurité Sociale, le consommateur de charbon, de gaz ou de courant électrique et le contribuable qui en font les frais.

Il est en effet facile de comprendre que des charges aussi lourdes finissent inévitablement par compromettre l'équilibre financier du Budget des Régimes Spéciaux. Mais, il ne faut pas oublier que la Sécurité Sociale est une, qu'elle forme un tout, qu'elle est axée sur la notion de solidarité et que les régimes spéciaux ne représentent en définitive que des branches greffées sur le régime général. Or, comme les cloisonnements entre les budgets de ces diverses branches ne sont pas rigoureusement étanches il s'en suit que le système bien connu des vases communiquants n'a aucune peine à fonctionner. En cas de défaillance des régimes spéciaux on n'hésite pas à puiser dans la caisse du régime général. De là à dire que la cotisation du salarié du secteur privé contribue dans une certaine mesure à venir en aide aux caisses défaillantes des régimes spéciaux il n'y a qu'un pas.

Et ceci n'est pas une galéjade.

Voici ce que nous découvrons dans « Voici les faits » de juin 1959.

Les cotisations des 9 millions de salariés de l'Industrie et du Commerce privés payent non seulement les avantages sociaux de leur groupe mais encore partiellement pour les autres.

Voici, et selon les renseignements les plus récents une partie des dépenses supplémentaires que l'on fait supporter par le Régime général au profit des Régimes spéciaux :

A. — *Subvention aux Allocations Familiales de la : S.N.C.F.*	8.000.000.000
B. — *Subvention aux Allocations Familiales des : Mineurs*	10.000.000.000
C. — *Déficit des Régimes d'Assurances Sociales des Fonctionnaires, Etudiants, etc.*	6.000.000.000

En outre, le Régime général paye la majeure partie — (60 milliards) — des allocations supplémentaires aux vieux travailleurs réglés auparavant par le fonds de solidarité (1) et aussi une fraction des soins aux employés du Gaz-Electricité.

---

(1) *Le Fonds nationale de Solidarité autrefois alimenté par le produit de la vignette automobile au profit de la retraite des vieux travailleurs va désormais au Budget général. Mais il n'a été supprimé que pour les vieux salariés de l'Industrie et du Commerce. C'est toujours lui qui paye pour les autres bénéficiaires — notamment pour les dizaines de milliers de retraités de la S.N.C.F. et des Mines.*

Au total, les transferts à la charge du Régime général se situent annuellement autour de : 125 milliards dont une vingtaine de milliards au profit des entreprises nationalisées (ce qui correspond à un « don » moyen de 30.000 francs par an à chaque employé des entreprises nationalisées par les salariés du secteur privé).

Ainsi donc, avec une cotisation globale de l'ordre de 34 %, le travailleur du secteur privé paye intégralement sa propre retraite mais verse en plus : 125 milliards au profit d'autres catégories.

Et cependant cette douloureuse ponction effectuée dans le budget du Régime général aux dépens des travailleurs du secteur privé ne suffit pas à équilibrer le budget des régimes spéciaux du secteur nationalisé. La Sécurité Sociale de ces entreprises doit encore faire appel à l'Etat, c'est-à-dire au contribuable.

Qu'on en juge :

— 50 % des retraites des Mineurs sont payées par l'Etat. (35 milliards de subvention au budget de 1959).

— 90 % des retraites des Cheminots sont payées par l'Etat. Car : pour 1.000 fr. de retraite on compte :

A. — Cotisation à la charge des employés	100 Frs
B. — Participation directe de l'Etat ..... (35 milliards de subvention à ce titre pour 1959).	300 Frs
A. — Contribution théorique de la SNCF	600 Frs
	1.000 Frs

— (Mais comme le déficit final de la SNCF est payé par l'Etat, on peut dire, avec la Cour des Comptes que l'Etat paye 90 % des retraites des Cheminots.) (1).

En ce qui concerne l'EGDF, la contribution du monopole pour les seules retraites est six fois supérieure à celle du Régime général. Ce sont en réalité les usagers, en somme les consommateurs qui payent.

Le monopole prélève en plus au profit de ses œuvres sociales 1 % du relevé des compteurs soit : 5 milliards qui seront: 10 milliards dans 10 ans puisque la consommation du Gaz Electricité double tous les dix ans sans augmentation notable du personnel.

Au total, rien que pour leurs avantages sociaux les trois grandes entreprises nationalisées bénéficient de :

— A) Environ 140 milliards de subvention de l'Etat.

— B) 20 milliards prélevés sur le régime général de la Sécurité Sociale.

— C) Un nombre inconnu de dizaines de milliards prélevés sur les usagers de l'EGDF (1).

(Bien entendu nous n'avons pas tenu compte dans cette énumération de tous les avantages en nature dont profitent les

(1) *Chiffres et précisions tirés de : « Voici les Faits ».*

agents du secteur nationalisé : fourniture gratuite du courant électrique et du gaz pour les employés de l'EGDF, voyages gratuits à la SNCF etc., etc...).

De cet exposé il ressort clairement qu'avec notre système actuel de Sécurité Sociale le travailleur le moins favorisé de tous, c'est-à-dire celui du secteur privé cotise à la Sécurité Sociale sous trois formes différentes pour venir en aide à ses camarades des régimes spéciaux :

1° Par sa cotisation qui est amputée d'un pourcentage difficile à évaluer.

2° En tant qu'acheteur ou consommateur de quoi que ce soit, courant électrique et gaz compris, comme l'a reconnu M. Croizat.

3° En tant que contribuable pour permettre à l'Etat de verser 70 milliards par an aux œuvres de retraite des cheminots et des mineurs.

Cette inégalité criante qui existe entre les deux secteurs de la Sécurité Sociale se traduit en chiffres de la façon suivante :

— Dans le secteur privé : ouvrier du commerce et de l'industrie, la Sécurité Sociale coûte : 150.000 francs par an et par personne au travail.

— Dans le secteur étatisé : Elle coûte : 500.000 francs par an par personne au travail — pour la SNCF, au moins où les chiffres sont connus.

Autrement dit, à salaire égal, les agents du secteur public rereçoivent finalement en sécurité sociale et en pensions de : 20.000 à 30.000 francs par mois de plus que leurs camarades du secteur privé.

L'heure n'est-elle pas venue de mettre un terme à ce gaspillage des fonds publics et à cette dilapidation du patrimoine national ? Est-il normal et moral de nos jours qu'il existe plusieurs « Castes » de travailleurs et que ce soient précisément les moins favorisés qui viennent au secours de ceux qui bénéficient le plus d'avantages criants ?...

Poser la question c'est y répondre.

Les défauts que nous venons de signaler dans la structure et dans le fonctionnement de la Sécurité Sociale suffiraient à eux seuls à condamner définitivement cet organisme. Et cependant ce ne sont pas les seuls. Il existe encore à notre avis, un vice majeur, qui échappe à première vue et domine cependant la scène. C'est que, loin d'être une organisation humaine, fraternelle, charitable, en un mot une véritable organisation d'entre aide mutuelle comme elle se proposait de l'être, la Sécurité Sociale ne peut en aucune façon être considérée comme telle.

Non seulement, elle oblige les employeurs à exiger de leurs ouvriers un rendement toujours accru à un rythme infernal devenu inhumain mais encore il faut reconnaître que les contacts entre les assujettis et le personnel des caisses ne présentent pas ce caractère de solidarité, de confiance mutuelle que l'on doit rencontre dans toute œuvre philantropique. Il y manque

l'ambiance, le climat qui devrait imprégner l'atmosphère des caisses.

Malheureusement cette puissante machine ne fonctionne ni plus ni moins que comme une autre administration de l'Etat. Les employés ne considèrent les prestataires que comme des matricules. Ils remplissent leur besogne administrative en ayant comme principal souci celui d'éviter toute histoire qui pourrait nuire à leur avancement.

Aucun contact vraiment humain n'existe entre les assurés et les agents des caisses. Si bien que l'on peut affirmer avec CLARUS (1) que cette administration politico-administrative est beaucoup moins le serviteur que le caporal des prestataires. « Il suffit écrit-il de se rendre dans une Caisse pour voir et « entendre un public sourdement révolté contre des pertes de « temps vraiment abusives et des formalités dont le sens ésotérique souvent absurde ou grotesque leur échappe complètement. » (2)

Comme c'est trop souvent le cas, le personnel et les agents de nombreuses administrations et entreprises nationalisées oublient fréquemment qu'ils ont été recrutés et qu'ils sont payés pour assurer un service public; et que par conséquent, ce sont eux qui doivent être en toutes circonstances au Service du Public et non les assujettis, les contribuables, les prestataires ou les usagers qui sont au leur.

Aussi, nous paraît-il permis d'adopter en matière de conclusion ces quelques réflexions que nous avons relevées dans le rapport de la Cour des Comptes de 1955-1956 et qui se passent de tout commentaire.

« La Sécurité Sociale n'a suivi que d'assez loin les prescriptions de la loi... Les administrateurs sont souvent moins enclins à se considérer comme les gérants responsables d'une « entreprise autonome que comme les mandataires de l'organisation syndicale qui les a désignés et qui, le cas échéant, « ne se fait pas faute de le leur rappeler.

« Ils laissent transformer leurs délibérations en débats prolongés où s'affrontent les tendances syndicales ou politiques, ne se retrouvant d'accord que pour soutenir les revendications du personnel auquel ils consacrent d'ailleurs « une grande partie de leur activité.

« Cette situation est d'autant plus dangereuse qu'elle entraîne parfois une véritable coalition entre les administrateurs et les employés dont patissent gravement l'autorité du « Directeur et l'intérêt financier de l'institution.

« A la hiérarchie théorique : Directeur, Président du Conseil « d'administration, se substitue en réalité une hiérarchie occulte : Délégués du personnel, Commission paritaire d'Etablissement, organisations syndicales.

---

(1) CLARUS —*La fin d'un Régime.*
(2) BACONNIER — *Loc. Cit.*

« Les observations qui précèdent ont permis de constater que « d'une manière générale, chacun des organes qui participent « à la gestion tend à demeurer en-deça de ses attributions. « L'autorité de tutelle n'établit pas les normes d'une politique « d'ensemble; elle est conduite en revanche à s'immiscer dans « les attributions des conseils et va parfois jusqu'à faire de « la gestion directe. Les Conseils ne s'intéressent qu'exception- « nellement aux problèmes généraux, attentifs surtout aux « questions de personnes; et ils interviennent dans les affai- « res courantes qui devraient être de la compétence des Di- « recteurs ».

RECONSTRUIRE

De la critique serrée qui a été formulée tout au long de cet exposé, il ressort clairement qu'il est nécessaire, de procéder à une refonte totale de la Sécurité Sociale. Loin de moi cependant la pensée de vouloir sous-estimer l'utilité de cet organisme ou de vouloir le ranger au magasin des accessoires.

Bien au contraire, la Sécurité Sociale est une institution nécessaire; elle est entrée aujourd'hui dans les esprits et dans les mœurs, elle fait partie en quelque sorte de la vie de la NATION. Mais sa structure, son financement, son administration, sa gestion se sont montrés à l'usage tellement défectueux qu'il convient de la repenser et de la reconstruire sur de nouvelles bases.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord la dessus; mais nos dirigeants n'osent pas s'attaquer à ce colosse qu'ils ont forgé de leurs mains et qui risquerait de les écraser dans sa chûte. Aussi, « aux remèdes énergiques, aux seuls remèdes suscepti- « bles de mettre un terme à ce gachis, ils ont préféré la thé- « rapeutique de la morphine génératrice d'euphorie. Ils ont « ainsi entretenu le pays dans l'illusion et le mensonge — « alors qu'il aurait fallu au contraire lui ouvrir les yeux et « aussi dures qu'elles soient le rappeler au sens des réali- « tés ». (1)

Ce n'est donc pas à un simple replatrage ou à un simple récrépissage qu'il convient d'avoir recours. C'est aux fondations, à la structure même de l'édifice qu'il convient de s'attaquer.

Il est clair que pour entreprendre un tel ouvrage il ne faut pas agir à la légère. Rien ne sert de démolir si l'on n'est pas en mesure de mieux reconstruire. Aussi, convient-il avant toutes choses d'établir un plan minutieusement et mûrement étudié. Ce plan devra s'inspirer d'une série d'impératifs catégoriques que nous résumons ci-dessous.

I. — Il faut d'abord dépolitiser la Sécurité Sociale, la replacer dans ses dimensions et son cadre naturel afin de la soustraire à toute influence politique ou partisane.

---

(1) PELLENC *Loc. Cit.*

II. — Il faut l'humaniser. Il est clair qu'une œuvre essentiellement médico-sociale doit être avant tout une œuvre d'entr'aide mutuelle et de solidarité fraternelle.

III. — Payée par tous (puisqu'en dernière analyse les lourdes charges qu'elle impose aux assujettis retentissent fatalement sur les prix de vente) elle doit en toute équité, s'adresser à tous, et non à une certaine catégorie de privilégiés.

IV. — Il faut la décentraliser. Il n'y a de solidarité véritable qu'entre gens qui se connaissent et fraternisent.

V. — Les cotisations réclamées doivent être aussi modiques que possible et calculées dans une certaine mesure en fonction des salaires, traitements, revenus déclarés au fisc par les assujettis pour le calcul de l'assiette de leurs impôts.

VI. — Les assujettis devront tenir les clefs des caisses ou tout au moins avoir la possibilité d'exercer un contrôle effectif sur leur gestion.

VII. — Cette gestion devra être aussi peu coûteuse que possible.

VIII. — Les remboursements des honoraires médicaux et des frais pharmaceutiques devront être aussi élevés que possible.

IX. — Les allocations de vieillesse versées à partir de 65 ans à toutes les catégories de travailleurs y compris : EDF, GDF, SNCF, (sauf pour les mineurs de fond dont l'âge de la retraite peut être maintenu à 55 ans ou 60 ans et pour les malades reconnus incapables d'assurer une activité même réduite au-delà de 60 ans), devront être décentes, représentant le minimum vital officiellement reconnu et non plus comparables à de précaires aumônes.

Telles me paraissent être les directives essentielles qui devront guider le Législateur dans la reconstruction et l'organisation du nouvel édifice.

Examinons donc si ce programme peut être facilement et efficacement réalisé.

CONSIDERATIONS GENERALES. — Il est de toute évidence qu'une organisation médico-sociale dont le souci principal (et même pourrions-nous dire l'unique souci) doit être de venir en aide aux malades, blessés, infirmes, etc... doit se présenter comme une association fraternelle d'entr'aide en un mot comme une véritable organisation communautaire uniquement mise sur pied pour le bien exclusif de ses membres.

Malheureusement, depuis la grande coupure révolutionnaire de 1789 qui avait placé l'individualisme au premier rang de ses soucis, la France avait perdu la notion de la communauté. Et pourtant notre pays aurait pu et aurait dû trouver dans son passé plus de raisons qu'aucun autre pour assurer la paternité de cette réhabilitation. (1)

---

(1) GILLOUIN « *Aristarchie ou Recherche d'un Gouvernement* » *page* 296 *à* 301.

Car, tout au long de son histoire, la France n'a-t-elle pas été la terre d'élection de communautés de toutes espèces ? Communautés religieuses, professionnelles ? etc...

Il est vrai nous dit GILLOUIN que la IIIe République (et ajouterons-nous la IVe) toujours imbue des grands principes révolutionnaires a fait une chasse tantôt violente, tantôt sournoise mais toujours acharnée aux moindres traces d'esprit communautaire qu'elle considérait comme une offense à son dogme individualiste.

Il est dès lors facile de comprendre que le Législateur de 1945, pénétré d'une part, de ces immortels principes, et fortement impressionné, d'autre part, par l'exemple totalitaire des organisations politico-sociales de l'URSS ne pouvait en aucune manière parvenir à mettre sur pied un système d'organisation médico-social de type purement communautaire s'adaptant parfaitement au tempérament français.

D'ailleurs à l'heure actuelle, ceux auxquels incombe la tâche de construire, s'imaginent trop volontiers que ce n'est que dans les solutions inédites qu'ils trouveront celle du problème qui nous occupe. Ils ont l'air d'ignorer, ou feignent peut-être d'ignorer, que la somme des connaissances nécessaires à l'élaboration d'un plan de quelque valeur ne représente en dernière analyse que le total de l'addition des efforts et des découvertes patiemment réalisées par nos Ancêtres. Leur mépris du passé les empêche de demander conseil à leurs devanciers dans les moments difficiles, alors que c'est véritablement chez eux, qu'ils parviendraient à trouver les seules solutions logiques aux graves problèmes de l'heure présente.

« Or, comme le dit si justement C. K. CHESTERTON (2) « Il n'y a pas de Révolution sans Restauration. Tous ceux « qui ont fait réellement de l'avenir ont commencé par tour- « ner les yeux vers le passé. La Renaissance en est une preu- « ve. L'homme ne peut faire de l'avenir quelque chose de riche, « de cohérent, de gigantesque, qu'à la condition de se tour- « ner vers le passé. — Nihil inovatur nisi — quod traditum « est — affirmaient avec juste raison les anciens ».

Quand on s'est fourvoyé dans une impasse, le progrès ne consiste pas à vouloir coûte que coûte pousser de l'avant. Le bon sens commande au contraire de revenir en arrière de retrouver la croisée des chemins où la direction prise a été fautive et de reprendre la bonne route.

Jadis, avons-nous dit, les diverses disciplines professionnelles avaient réussi à organiser sous une forme communautaire groupant patrons et ouvriers des ébauches de mutuelles destinées à venir en aide à leurs membres malades ou à ceux d'entre eux frappés par le destin. Elles n'avaient certes pas la prétention de vouloir couvrir tous les risques sociaux mais elles savaient se montrer constamment utiles, fraternelles et charitables.

---

(2) C. K. CHERTERTON — *Ce qui va de travers dans le Monde. Revue Universelle Juin* 1944.

Ce système d'entr'aide fraternelle organisé par professions, entre personnes qui par conséquent se connaissent, nous paraît devoir être retenu pour l'organisation d'une Sécurité vraiment humaine et Sociale. Il y a d'ailleurs communauté et Communauté. Car comme le fait remarquer TONNIES dans son ouvrage « Société et Communauté » publié en 1887, les êtres humains peuvent se grouper suivant deux modalités différentes :

1° D'une part, suivant un ordre organique dans lequel les êtres sont groupés tantôt sans en avoir pris connaissance par des liens indissolubles comme ceux de la famille; tantôt consciemment en fonction de nécessités intuitives: solidarité de métiers, solidarité professionnelle, solidarité d'intérêt, solidarité d'habitat.

2° D'autre part, conformément à un ordre mécanique dans lequel la liaison est moins étroite et procède de nécessités occasionnelles souvent d'ailleurs transitoires.

Il y a dans le premier cas solidarité active, effective, affective, et fusion de personnes; dans le second simple juxtaposition de sujets où l'intérêt seul réunit ou sépare, où aucun service n'est rendu que dans l'attente d'une réciprocité. « Le premier « mode d'organisation définit la communauté dont le type « est la famille avec sa solidarité biologique, affective, reli- « gieuse, avec son économie coopérative et distributive. Le « second définit la Société qu'on peut figurer par l'individua- « lisme de l'échange, la production en vue du profit, le déve- « loppement du capitalisme ».

« Les deux types sont l'un et l'autre nécessaires, complé- « mentaires l'un de l'autre mais c'est le premier, le commu- « nautaire qui est fondamental ». (1)

Il va sans dire que toute organisation rationnelle d'entr'aide médico-sociale devra s'inspirer du premier type. Mais, tout en entrant dans ce cadre elle pourra être édifiée suivant deux modalités différentes, modalités qui peuvent d'ailleurs s'intriquer, se pénétrer, se compléter, pour parvenir à réaliser en fin de compte une synthèse harmonieuse et profitable.

Selon la première de ces modalités, c'est sur le plan de l'habitat (une agglomération ne s'appelle-t-elle pas d'ailleurs une commune ?) Que l'on peut la constituer.

A l'échelon le plus bas, serait organisée une caisse primaire mutuelle locale; puis ces caisses primaires se grouperaient successivement en mutuelles de canton, de département, de région, pour être finalement couronnées tout au sommet de l'édifice par une caisse nationale. Mais dans un tel système, les cotisants ne se connaissent pas fatalement. Ils n'ont entre eux qu'un seul point commun : l'habitat qui ne les lie que d'une manière très lâche et peut d'ailleurs disparaître à l'occasion des déplacements devenus de plus en plus fréquents de

(1) TONNIES *cité par* GILLOUIN — *Loc. Cit. page* 296.

nos jours. D'ailleurs, des intérêts particuliers plus immédiats peuvent même les séparer ce qui limite les résultats d'un tel système.

Selon la deuxième modalité les groupements s'organiseraient au sein des différentes disciplines professionnelles. A l'intérêt de l'habitat viendrait alors s'ajouter celui plus puissant et plus direct de la profession ou du métier.

Tout à la base, à l'échelon le plus bas (qui pourrait être dans ce cas, communal, cantonal, départemental, régional ou même national suivant l'importance des effectifs de la profession considérée), s'organiseraient des caisses primaires pour chacune des professions légalement admises. Ces caisses primaires se grouperaient ensuite en caisses cantonales, départementales, régionales et enfin en caisse nationale pour chacune des différentes disciplines professionnelles. En cas d'effectifs restreints, plusieurs professions voisines pourraient se grouper, fusionner, afin de former un groupement plus important et par là même plus puissant.

Un exemple concret nous fera mieux saisir qu'une longue explication les modalités et les caractéristiques d'une telle organisation.

Prenons en exemple la profession de boulanger, il est évident que dans les petites localités comprenant un seul ou deux de ces artisans il ne peut être question d'organiser une caisse primaire locale. Celle-ci ne pourra l'être qu'à l'échelon cantonal ou plus souvent à l'échelon départemental ou même régional suivant l'importance du nombre de boulangers inscrits au registre des métiers. Les boulangers pourraient d'ailleurs se grouper utilement avec les pâtissiers ce qui permettrait à ces deux disciplines voisines de mettre sur pied des caisses plus importantes. A l'échelon supérieur ces caisses primaires seraient groupées en caisses départementales puis régionales, lesquelles à leur tour seraient rattachées à une caisse centrale professionnelle.

Mais voyons plus loin. A leur tour, les épiciers, bouchers, et charcutiers, crémiers, primeuristes, coquetiers, liquoristes, etc... organiseraient tout comme les boulangers et pâtissiers leurs caisses particulières d'abord locales, cantonales, départementales, régionales et nationale. Les diverses caisses de chacune de ces disciplines professionnelles pourraient ensuite se grouper en une organisation plus puissante « La Fédération des Caisses Mutuelles de l'alimentation ».

De même les maçons, et plâtriers organiseraient leurs caisses particulières locales, cantonales, départementales, etc., etc... lesquelles groupées avec celle des menuisiers, charpentiers, plombiers, zingueurs, cimentiers, serruriers, peintres, couvreurs, etc..., etc... formeraient la « Fédération des Caisses du Bâtiment ». On pourrait organiser ainsi de la même manière une « Fédération des Caisses Mutuelles des Industries Textiles », une « Fédération des Caisses des Industries lourdes », une Fédération des Caisses Mutuelles des professions libérales », des « Industries chimiques », des « Industries du cuir », de

l'Agriculture, de la Banque, etc., etc... Enfin couronnant tout cet ensemble une caisse de compensation centrale coiffant toutes les caisses professionnelles nationales.

Nous aurons l'occasion de revenir dans les pages qui suivent sur l'organisation de ces Caisses. Mais d'ores et déjà il est permis d'affirmer que ce système de mutuelles juxtaposées et superposées présente « cet appréciable avantage de relancer « le cotisant dans sa dimension naturelle qui est l'entreprise, « le métier, la localité ». (1) « Un tel système lui permet de « contrôler la gestion des fonds qu'il verse et, comme le dit « si justement, Clarus (2) il lui restitue des raisons d'écono- « miser alors qu'il n'a dans le monstre de ce moment que des raisons de dépenser ».

« Ce régime n'établirait pas seulement un contact humain « premièrement entre les administrateurs des caisses et les « assurés ; et secondairement entre les assurés eux-mêmes « mais il permettrait aussi de réduire dans une proportion « insoupçonnée les frais énormes que le gigantisme de l'ac- « tuelle Sécurité Sociale engendre nécessairement. » (3).

Pure vue de l'esprit m'objectera-t-on. Nullement.

Le preuve est aujourd'hui faite que des Caisses Mutualistes bien gérées accordent à leurs adhérents des avantages aussi importants que ceux accordés par notre actuelle Sécurité Sociale.

Citons ces deux exemples tirés de l'article de M. F. Baconnier. (4)

Au mois de juin 1949, la Société de Secours Mutuels de St-Venand (Pas-de-Calais) a fêté le 50e anniversaire de sa fondation. A cette occasion le Président de la Société, M. Van Houcke a prononcé une allocution d'où nous extrayons les renseignements que voici : Des hommes de bonne volonté, a-t-il dit, qui fondèrent en 1900 la Société de Secours Mutuels de Saint-Venand décidèrent à cette époque d'offrir à tous leurs membres participants :

1° En cas de blessure ou de maladie 100 % des fournitures pharmaceutiques, 100 % des soins médicaux et près de 50 % de leurs salaires.

2° Des secours aux infirmes et aux incurables, aux veuves et aux orphelins.

3° Une pension viagère de retraite.

4° Enfin la Société devait prendre à son compte les frais d'un enterrement convenable.

---

(1) BACONNIER. *Loc. Cit.*
(2) CLARUS, « *La fin d'un Régime* » *citée par* BACONNIER. *Loc. Cit.*
(3) BACONNIER. *Loc. Cit.*
(4) BACONNIER. « *La liberté française* ». *Loc. Cit.*

« Pour faire face à toutes ces charges, la Société demandait à ses membres une cotisation de 12 fr. par an (soit environ 2.500 fr. d'aujourd'hui »).

« M. Van Houcke nous assure qu'avec une cotisation modeste, la Société de Saint-Venand a fait face à toutes ses obligations pendant les 20 premières années de son existence. Bien mieux, à la date du 1er janvier 1920, l'actif de la société s'élevait à 9.240 fr. soit, précise M. Van Houcke, 462 louis d'or qui vaudraient présentement plus de deux millions de francs.

« Cette cotisation de 12 fr. par an représentait dans le salaire du mutualiste une proportion tellement minime qu'elle n'est même pas chiffrable. Aujourd'hui, pour faire face aux mêmes charges que celles assurées par la Société de Secours de Saint-Venant (charges qui ne comprennent pas les allocations familiales) la Sécurité Sociale exige une contribution qui représente 20 % des salaires ». (1)

Et voici le deuxième exemple :

« Le Révérend Père Loew nous apprend qu'il y a seulement 60 ans, les dockers de Marseille constituaient avec leurs patrons une Communauté vivante de travail ; et voici ce qu'ils étaient parvenus à réaliser :

« A ce moment-là, avec un prélèvement de 3 % (lisons bien : trois pour cent) sur les salaires, on avait l'équivalent actuel des assurances sociales, des accidents du travail, de la retraite des vieux travailleurs, plus 300 fr. (soit environ 75.000 francs d'aujourd'hui) pour l'enterrement, et encore une petite somme de temps en temps qu'on donnait aux jeunes aux jours de fête et aux vieux dockers. Et cela tout simplement parce que la structure qui unissait ces hommes était une structure faite pour eux, non par un bureau éloigné, mais faite par des Marseillais pour des Marseillais ».

« Retenez bien ceci : avec un prélèvement de 3 % sur les salaires, la corporation des dockers marseillais offrait à ses membres tous les avantages de notre actuelle Sécurité Sociale ne peut accorder que moyennant un prélèvement sur les salaires de 20 % (16 % au titre des assurances sociales et 4 % au titre des accidents du travail) sans compter la contribution patronale.

« Comment expliquer cette différence entre les 3 % de l'organisme professionnel et les 20 % du système de sécurité sociale imaginé par le législateur de 1945 ?

« L'explication du mécanisme est simple ; d'abord la différence de 17 % définit le parasitisme des mécanismes administratifs qui vident les caisses avec la plus parfaite indifférence ; elle définit ensuite l'extraordinaire efficacité des organismes locaux ou professionnels comme vient de le noter le R.P. Lœw. Cette efficacité tient au fait que ces orga-

(1) BACONNIER. *Loc. Cit.*

« nismes sont l'ouvrage des intéressés et qu'ils les ont bâtis « expressément pour eux ». (1)

La preuve est donc faite poursuit M. BACONNIER, qu'une Société d'Entr'aide bien gérée accorde à ses membres des avantages aussi substantiels que ceux accordés par la Sécurité Sociale avec des cotisations 20 fois moindres.

Nous ne serons pas cependant aussi optimistes car les conditions d'exercice de la médecine ont profondément évolué depuis cette époque. Un taux de prélèvement aussi minime ne suffirait plus aujourd'hui pour assurer aux bénéficiaires de la Sécurité Sociale, un remboursement convenable de leurs frais médicaux et pharmaceutiques. Depuis le début de ce siècle des progrès considérables ont en effet été réalisés tant dans la mise en œuvre et la généralisation de nouveaux moyens de diagnostic que dans l'emploi de techniques thérapeutiques modernes. — (examens radiologiques, biologiques, etc..., radiothérapie, sérologie, vaccinothérapie, découverte des antibiotiques). Aussi, la clientèle devient-elle de plus en plus exigeante et réclame-t-elle — souvent à tort et à travers — le bénéfice de ces procédés modernes d'investigations et de traitement.

Certes, les recours à de tels procédés ne sont pas du domaine de la pratique courante. Il n'en reste pas moins vrai que les exigeances de la médecine et de la chirurgie modernes en rendent l'usage de plus en plus fréquent. Il est donc nécessaire d'en tenir compte. Nous ne pensons pas cependant que le supplément de cotisation qu'ils sont susceptibles d'entraîner parvienne à atteindre le 34 % des salaires réclamés actuellement par la Sécurité Sociale.

SCHEMA D'ORGANISATION GENERALE :

En tenant compte de ces données essentielles et de ces considérations générales, voyons maintenant d'une manière concrète comment pourrait être construit et organisé cet édifice. Bien entendu nous nous en tiendrons aux grandes lignes du problème car certains points de détails méritent d'être examinés par des experts.

Chacune des disciplines professionnelles déjà légalement reconnues serait ainsi habilitée à former elle-même sa mutuelle particulière comprenant à l'échelon le plus bas ses caisses primaires, groupées elles-mêmes en caisses régionales, puis au sommet sa caisse nationale. Mais, la nécessité d'obtenir un effectif minimum entraînerait parfois l'obligation de grouper entre elles plusieurs disciplines voisines pour former une « Fédération de Caisses Interprofessionnelles ». Nous en avons déjà donné un aperçu dans les pages précédentes en ce qui concerne l'alimentation, le bâtiment etc... De même, la caisse des Médecins et Chirurgiens pourrait venir se joindre à celle des Dentistes, celle des Pharmaciens, celle des Sages-Femmes et auxiliaires médicaux — Infirmiers, Masseurs, Esthéticiens —

(1) BACONNIER. *Loc. Cit.*

Celle des Vétérinaires, celle des Laboratoires pharmaceutiques de spécialités. Un tel groupement pourrait alors porter le nom de « Caisse Mutuelle Interprofessionnelle de la Santé ».

Une vingtaine de Caisses Nationales interprofessionnelles me paraissent nécessaires et suffisantes pour grouper dans leur sein la totalité des inscrits sur les rôles des diverses disciplines. Or, comme la population de la FRANCE Métropolitaine s'élève à environ 45 millions d'habitants, chacune de ces caisses centrales comprendrait une moyenne d'un peu plus de deux millions de bénéficiaires en comptant les assujettis, les personnes à leur charge et les retraités.

Mais ce chiffre moyen de 2.000.000 serait sujet à des variations importantes d'une caisse à l'autre. Il pourrait osciller entre 1 et 4 millions. Le chiffre d'un million nous paraît cependant représenter un minimum au-dessous duquel il serait dangereux de descendre sans risquer de compromettre l'équilibre financier des caisses. L'expérience prouve en effet que les frais de gestion d'une mutuelle groupant 2.000.000 de bénéficiaires ne sont guère plus élevés que ceux d'une caisse n'en groupant qu'un million. La nécessité d'obtenir cet effectif minimum entraînerait parfois l'obligation de grouper dans une même Fédération interprofessionnelle des disciplines disparates. Si les Caisses des Professions agricoles, celle de l'alimentation, celle du bâtiment et celle des Textiles, par exemple, n'auraient aucune peine à y parvenir, d'autres par contre, éprouveraient de sérieuses difficultés pour atteindre cet effectif minimum indispensable. Cela serait peut-être le cas de la « Caisse Mutuelle Interprofessionnelle de la Santé » qui, le cas échéant pourrait être groupée avec la « Caisse Mutuelle Interprofessionnelle des membres de la Basoche — Avocats, Avoués, Notaires, Huissiers, etc... pour former la Caisse Mutuelle Interprofessionnelle des professions libérales à laquelle viendrait même s'ajouter peut être celle des Ministres des cultes.

A la Caisse de l'Armée pourrait venir se joindre celle de la police; à celle de la S.N.C.F. celle des Transporteurs routiers; à celle de l'E.G.D.F., celle des Electriciens.

SCHEMA D'ORGANISATION INTERNE :

Chacune de ces grandes Caisses Nationales interprofessionnelles, bénéficierait d'une certaine autonomie financière, mais serait soumise aux contrôles fréquents des agents des Pouvoirs Publics.

Au sein même de chacun de ces groupements interprofessionnels, chacune des disciplines qui les composeraient posséderaient leurs propres caisses qu'elles gèreraient elles-mêmes. A l'échelon le plus bas se trouveraient des caisses primaires en nombre variable selon la profession considérée — Caisses locales ou le plus souvent départementales, régionales, ou nationale suivant l'importance de leur effectif. Ces Caisses, seraient en somme analogues aux Caisses Primaires de la Sécurité Sociale.

Chacune de ces Caisses nationales, comprendrait, comme celà existe actuellement quatre sections distinctes destinées chacune à la couverture d'un risque social différent :

A) Section pour la couverture des risques maladies et accidents.

B) Section pour la couverture et l'indemnisation des accidents du travail.

C) Une Caisse d'allocations familiales.

D) Une Caisse de retraites et d'allocations de vieillesse.

A ces quatre caisses il nous parait utile d'en ajouter une cinquième :

E) Une section du Service Social.

Comme la loi du 1er avril 1898 le permet, cette dernière section serait plus spécialement destinée à venir en aide, aux déshérités de la profession. Elle aurait ainsi pour mission d'attribuer des secours aux Veuves, aux orphelins, aux ascendants des assujettis, aux infirmes incapables d'exercer une activité soutenue, en bref à cette foule de malheureux frappés par le sort et d'économiquement faibles qui ont été légion de tous temps. Elle pourrait dans une certaine mesure, participer aux frais de funérailles de leurs membres défunts.

Elle pourrait également prévoir et organiser des caisses de secours en cas de chômage; créer un fonds spécial pour colonies de vacances, créer des offices gratuits de placements.

Avec l'aide d'autres caisses interprofessionnelles elle pourrait même organiser des cours professionnels, des cours de perfectionnement, des cours de rééducation et de reclassement pour les victimes d'accidents, créer même des écoles professionnelles. Enfin une partie de leurs réserves serait consacrée à cette question devenue si brûlante à l'heure actuelle; celle de l'habitat, soit en accordant des prêts à long terme aux assujettis dignes d'intérêt, soit en procédant elles-mêmes à l'édification d'H.L.M.

Enfin, tout au sommet de l'édifice, coiffant ainsi toutes les organisations interprofessionnelles serait organisée une caisse centrale de compensation, comprenant elle aussi cinq sections différentes. Elle serait chargée de porter secours dans des conditions bien définies à certaines caisses interprofessionnelles déficitaires.

Un cloisonnement étanche serait établi entre les diverses sections des différentes caisses, aussi bien à l'échelon inférieur qu'à l'échelon supérieur. Un transfert d'une section à une autre, ou d'une section d'un échelon supérieur à la section correspondante de l'échelon inférieur ne pourrait être autorisé qu'après une expertise ou un contrôle minutieux de la comptabilité de la section de caisse défaillante. Les autorisations de transfert ne pourraient être autorisées qu'après avis du Conseil d'administration de la Caisse interprofessionnelle et approbation des Pouvoiss Publics. Ainsi, dans un tel système,

c seraient vraiment les Caisses les plus favorisées qui pourraient être appelées à venir en aide aux caisses les plus pauvres et non plus les moins fortunées qui viendraient au secours des plus avantagées comme c'est la règle aujourd'hui.

ADMINISTRATION — GESTION :

Chacune de cec Caisses aussi bien les caisses primaires de base que celles placées tout au sommet — sauf peut-être la Caisse de compensation centrale coiffant toutes les autres qui pourrait être administrée et gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations, — serait administrée par un conseil d'administration élu par les usagers. Il comprendrait des délégués patronaux, des délégués des cadres et des délégués ouvriers. Leurs fonctions seraient gratuites. A ce conseil seraient adjoints des conseillers techniques, experts comptables, délégués du Corps Médical et pharmaceutique, délégué juridique, homme de loi etc., etc... Il serait chargé de trancher les différents, approuver le budget, vérifier les comptes, etc., etc... en bref de toutes besognes qui sont habituellement du ressort de tels organismes.

La majeure partie du personnel de ces Caisses soit primaires, soit régionales, soit nationales ou interprofessionnelles, serait recrutée parmi des retraités du dit groupement professionnel ou interprofessionnel, qualifiés par leur compétence et désireux de compléter leur retraite par une contribution supplémentaire. Le contrôle médical gagnerait également à être confié à des médecins retraités choisis soit en concours, soit en raison de leur compétence ou de leur notoriété.

Pour tout ce personnel retraité par les Caisses, la pension de retraite et la rétribution supplémentaire accordée seraient payées par l'organisme employeur. Ainsi tout le monde y trouverait son compte : le petit retraité qun verrait sa retraite augmentée, la Caisse professionnelle sui pourrait ainsi assurer sa gestion d'une façon économique, et les sections de retraites et d'allocations vieillesse des diverses caisses professionnelles qui seraient ainsi déchargées dfune partie du fardeau que constituent les allocations vieillesse.

Mais, non seulement les caisses parviendraient ainsi à réaliser de sérieuses économies, mais leur atmosphère serait complètement changée. Le personnel en étant pratiquement composé non plus de fonctionnaires irresponsables, n'ayant pour principal souci que celui de leur avancement, mais au contraire d'anciens assujettis jadis usagers, il en résulterait un contact et des rapports plus humains entre ce personnel et les prestataires. D'autre part, les fraudes seraient plus facilement découvertes; entre gens qui se connaissent il est évidemment plus facile de repérer ceux qui essaient de soutirer le plus possible d'avantages, et de « récupérer » le maximum auquel ils prétendent avoir droit. Les habitués des caisses

sans motif vraiment valables et les « tireurs au flanc », seraient ainsi rapidement dépistés.

Sans doute parviendrait-on même à mettre un terme à la véritable escroquerie dont sont victimes les caisses d'allocations familiales. Ce n'est plus aujourd'hui un secret pour personne d'apprendre que les dites caisses sont l'objet de fraudes importantes souvent criantes et contre lesquelles il est partiquement impossible de sévir. L'allocation parfois importante accordée à la naissance d'un nouvel enfant ne sert malheureusement pas toujours à l'amélioration de l'habitat ou au bien être du foyer. Des sommes considérables sont ainsi détournées trop souvent de leur véritable but et dilapidées sans profit pour qui que ce soit; qui ne connaît pas aujourd'hui ou n'a pas appris dans la presse l'existence des parents indignes tirant le plus clair de leurs ressources des sommes qui leur sont versées par les caisses d'allocations familiales au détriment d'une progéniture trop souvent abandonnée à son malheureux sort.

Seule une caisse administrée et gérée par les usagers eux-mêmes, est capable de mettre un terme à de tels scandales et à un tel gâchis.

FINANCEMENT :

Le financement de ces caisses serait assuré par un prélèvement sur les salaires; prélèvement de base obligatoire calculé sur le salaire le plus bas légalement reconnu par le S.M.I.G. Nous l'évaluerons à 20 %, pourcentage qui nous paraît largement suffisant, dont 15 % à la charge de l'employeur et 5 % à la charge de l'ouvrier. A cette cotisation obligatoire viendrait s'ajouter une seconde participation également obligatoire. Contrairement à la première elle ne serait pas fixe mais calculée au contraire en fonction des revenus professionnels déclarés au fisc par les assujettis après déduction des charges pouvant grever leur budget (Imuôts de toutes sortes, cotisations, au groupement mutualiste, frais de bureau, assurances pour les risques divers et professionnels etc., etc...) Fixée à un taux très bas jusqu'à un certain revenu annuel raisonnable (mettons 2 millions) elle deviendrait ensuite lentement progressive par tranches de 500.000 francs par exemple.

Ces deux prélèvements obligatoires serviraient à alimenter les budgets séparés des cinq sections prévues dans chaque caisse, selon un pourcentage différent pour chacune d'entre elles.

Enfin, en ce qui concerne plus spécialement la section retraites et allocations de vieillesse, une troisième cotisation réservée aux cadres et au personnel de maîtrise pourrait être prévue. Suivant la décision des conseils d'administration de chacune

des disciplines elle pourrait être soit facultative, soit obligatoire; et constituée soit par un versement fixe identique pour tous les assujettis soit au contraire par un versement calculé en fonction de leurs salaires.

Cette dernière cotisation versée par les intéressés pourrait être calculée non pas en fonction de la valeur présente de la monnaie, mais au contraire en fonction de valeurs étalons capables d'échapper aux dévaluations toujours possibles. Cette façon de procéder éviterait aux futurs retraités des surprises désagréables. Combien d'épargnants ayant versé des francs POINCARE en sont réduits à ne percevoir actuellement que des francs papier tout juste suffisants pour qu'ils ne meurent pas de faim.

C'est ainsi par exemple que les versements qui seraient réclamés aux assujettis inscrits à la section retraite de la Caisse des professions agricoles seraient calculés annuellement en fonction du quintal de blé, du quintal de pommes de terre ou de l'hectolitre de vin ou encore en fonction du prix moyen des produits agricoles; ceux réclamés aux inscrits à la caisse de l'alimentation en fonction du kilog de pain, ou du kilog de viande, ou du kilog de sucre; ceux demandés aux inscrits à la Caisse des Textiles en fonction du prix moyen des tissus; ceux réclamés aux médecins en fonction de la valeur moyenne des actes médicaux — (comme cela existe d'ailleurs déjà à la Caisse autonome de retraites des Médecins Français) — etc..., etc...

Le cotisant parvenu à l'âge de la retraite percevrait ainsi non plus une pension payée en monnaie dévaluée comme c'est le cas actuellement; mais une retraite calculée en fonction de la valeur présente de l'objet, de la denrée ou de l'acte ayant servi au calcul de ses versements antérieurs. Elle serait donc automatiquement mise à l'abri des dévaluations imprévisibles et désastreuses.

Enfin, le financement des sections des Caisses nationales interprofessionnelles et celui de la Caisse de compensation placée tout au sommet serait assuré par des prélèvements aussi réduits que possible, sur les budgets des sections correspondantes des Caisses primaires. Ces prélèvements pourraient être réduits ou même supprimés temporairement au cas où les réserves de ces sections atteindraient un certain plafond.

Ajoutons pour teéminer que des aménagements spéciaux pourraient être prévus en faveur des infirmes, des économiquement faibles se trouvant dans l'obligation d'avoir recours à l'aide d'une tierce personne ou d'une domesticité réduite. Leur organisme d'affiliation pourrait leur demander d'acquitter simplement le pourcentage prévu pour la section accident du travail. La section du Service Social complèterait alors le reliquat des cotisations après autorisation du transfert.

On conçoit facilement qu'une telle organisation par caisses mutuelles juxtaposées et superposées, gérées avec un minimum de frais soit capable de donner toute satisfaction à ses adhérents et de leur accorder des avantages autrement importants que ceux qui sont alloués par notre Sécurité Sociale étatisée.

Les Caisses pourraient alors passer des conventions valables avec les organismes médicaux, conventions plus souples que les conventions actuelles, mais devant être strictement observées par les deux parties sous peine de sanctions. Ces accords permettraient au Corps Médical de voir s'éloigner le danger de la création de centres de diagnostics, de traitement et autres organismes plus ou moins officieux ou semi-officieux. Créés par les soins de la Sécurité Sociale afin de laisser croire aux adhérents que c'est uniquement pour leur bien qu'ils sont établis la plupart d'entre eux comprenant un personnel pléthorique et grassement rétribué qu'en fin de compte les adhérents et les contribuables sont bien obligés de payer soit sous forme de cotisations, soit sous forme d'impôts.

Et c'est alors que les Caisses seraient vraiment en mesure d'accorder à leurs adhérents des remboursements effectifs de leurs frais médicaux et pharmaceutiques soit à 60 %, soit à 80 %. (1)

C'est donc sur ces bases, et uniquement sur ces bases solides que nous paraît devoir être organisée une Sécurité Sociale vraiment sociale, humaine, capable de remplir la mission que l'on attend d'elle au mieux des intérêts de tous. Les gens de métier, à quelque titre que ce soit, (ouvriers, employés, ingénieurs, patrons) ainsi incorporés sur pied d'égalité dans une grande famille professionnelle, n'ont pas intérêt à gaspiller le patrimoine commun. Bien au contraire, ils ont intérêt à participer à sa vie et à sa prospérité afin d'en recueillir les fruits. (2).

---

(1) *Etant entendu, comme nous l'avons déjà dit qu'un remboursement intégral entraîne un supplément de consommation médicale et pharmaceutique incompatible avec l'équilibre financier des Caisses.*

(2) *Il convient de remarquer en effet, qu'une Société Mutualiste bien gérée peut, le cas échéant, reverser à ses adhérents sous forme de ristourne, une certaine partie de ses bénéfices, ou, tout au moins les faire bénéficier de dégrèvements de cotisations, alors que notre Sécurité Sociale actuelle ne peut le faire. Bien au contraire, si une telle éventualité venait à se produire, il y a tout lieu de craindre que ce serait le personnel des Caisses qui profiterait d'une telle aubaine.*

Telle est donc la voie qu'il convient de suivre. Telle est la solution logique qu'il convient d'adopter si l'on veut réellement et définitivement mettre un terme au gâchis, au désordre et à la dilapidation des sommes versées par les cotisants. Elle seule nous semble susceptible de donner le jour à un système de Sécurité Sociale vraiment viable; qui, avec un minimum de frais, sera capable de fonctionner à la satisfaction de tous.

Fr. M. D'ASARO et G. TORCHIA

LE GHETTO DE JAFFA

Le sort des arabes en Israël

Une grande partie des motifs de friction et d'incompréhension entre l'Occident et le monde arabe porte un nom : la Palestine. Le problème de cette terre, disputée entre Arabes et Juifs, a été le banc d'essai, difficile et infructueux de la volonté de l'Occident de réparer l'erreur de Lawrence, qui fit naître chez les Arabes l'aspiration à un Etat uni et indépendant. France et les Etats-Unis, et l'Italie.

Quelle menace pour les rapports entre l'Europe et le Monde Arabe constitue la politique de Londres, Paris et Washington, cela fut amplement prouvé par le développement des événements. Faisant aujourd'hui le point il sera utile de rappeler que sous l'effet de l'hostilité systématique de la IVe République, des manœuvres anglaises et des pressions de la toute puissante communauté Hébraïque Américaine, le rapprochement entre le régime Nassérien et l'Occident s'est rompu. L'actuel président de la R.A.U. avait demandé l'appui, ou, du moins, la neutralité de l'Occident en ce qui concerne le problème palestinien. Par contre, les Israëliens recevaient en masse les chasseurs français « Mystère », les chars lourds anglais, les équipements américains. Cette politique explique dans une certaine mesure pourquoi le problème Algérien, qui devait rester contenu dans le cadre de la situation Nord-Africaine, chroniquement agitée, a été relancé par Le Caire comme arme d'attaque internationale contre la France.

L'expérience israëlienne, pour quiconque s'intéresse aux pionniers et à « l'esprit de frontière » des colons, offre des motifs d'intérêt, et, peut-être aussi, de sympathie ; mais le drame d'un million d'Arabes expulsés de leur terre demeure présent et réel, tout comme, dans le futur, celui d'un pays prisonnier — entre des frontières totalement anti-géographiques — d'une véritable ceinture d'hostilité irrémédiable.

Pour ce qui est des hébreux, à qui la conquête du Neguev a démontré qu'ils pouvaient conquérir une patrie, il est absolument impensable de nier le droit qu'ils ont de la posséder. En temps voulu, il sera possible de proposer une solution bien plus réaliste que ne l'est le point de vue palestinien, mais, même à vouloir accepter la réalité dans ses termes actuels, il reste indéniable à travers le temps un droit arabe de vivre en Palestine.

*
* *

Dans une question aussi controversée que le problème palestinien, il est facile de perdre de vue des éléments fondamentaux. L'esprit de parti, les déguisements de la propagande, la confusion voulue des arguments, l'introduction de considérations étrangères, les réactions émotives et sentimentales détournées ont bien souvent travaillé contre la clarté et l'équité nécessaire à la compréhension de ce problème.

Pour tenter de revenir au principe, le lecteur doit faire un retour en arrière d'une quarantaine d'années dans l'histoire de la Terre Sainte. A cette époque vivait en Palestine une population presqu'entièrement arabe, dont la personnalité nationale, la vie sociale, économique et culturelle était à peine différente de celle des autres Arabes des terres limitrophes.

Mais cette population était destinée à voir les autres nations arabes procéder l'une après l'autre, à travers luttes et souffrances, à l'établissement de leur indépendance et de leur autonomie nationale, tandis qu'elle-même devait être dispersée.

Premièrement, le progrès graduel vers des formes de gouvernement autonome devait être refusé durant le mandat. — Deuxièmement, suivant un décret des Nations-Unies, un Etat arabe devait être créé dans une toute petite partie de la Palestine. Toutefois, ce décret fut annulé par l'évolution rapide des événements et la plus grande partie des Arabes de Palestine connut le dur destin des exilés, sans Patrie et sans travail.

A la veille de la première guerre mondiale, la très grande majorité des habitants de la Palestine était composée d'Arabes (chrétiens et musulmans), tandis qu'une petite minorité de 50.000 personnes était de religion juive. Beaucoup de ces Hébreux avaient vécu en Palestine pendant des siècles, et jouissaient, comme en une autre terre arabe, d'une vie sûre et tranquille. Les autres juifs étaient venus se joindre à eux vers la fin du 19e siècle, en grande partie pour fuir les persécutions en Europe.

Ils s'étaient regroupés dans une communauté propre, bien que les Arabes les aient accueillis cordialement. En effet, même après la seconde « ALYALI » (la seconde vague d'immigration), des premières années du XXe siècle, poussée par le mouvement Sioniste qui se basait sur le principe de rétablir un « Foyer National » en Palestine, les immigrants juifs continuèrent à recevoir un accueil hospitalier. La situation commença à changer seulement quand les Sionistes décidèrent de se passer de main-d'œuvre arabe et de boycotter ces derniers, comme c'est avoué avec candeur dans les mémoires révélateurs de Ben Gourion, réédités récemment dans son livre : « Renaissance du destin d'Israël. »

Depuis ce moment, principalement après la déclaration de Balfour, les Arabes commencèrent à voir dans le flot toujours montant des immigrants juifs une menace pour leur existence nationale. Les déclarations du genre de celles du Dr Weizmann en 1919 — à savoir que le but du Sionisme était de transformer à la fin la Palestine en une nation juive, comme exactement l'Angleterre est une nation anglaise — servent à souligner la menace et à convaincre ceux des Arabes qui avaient préféré accorder au Sionisme le bénéfice du doute, de l'incompatibilité entre les aspirations nationales des Arabes et les objectifs du mouvement Sioniste.

L'histoire des années suivantes — de 1920 à 1948 — est l'histoire des efforts continuels des Arabes pour survivre dignement. Durant cette époque, les Arabes de Palestine durent simultanément faire face à la puissance de l'Empire Britannique d'un côté, et, de l'autre, à la gigantesque organisation financière, politique, militaire et de propagande de l'Internationale Sioniste.

Les Arabes étaient systématiquement expropriés. Leurs terres étaient achetées tantôt par le truchement d'hommes de paille, tantôt par des fonctionnaires corrompus, comme le confesse le Dr Weizmann, et ainsi, avec une infinité de subterfuges variés, de nouvelles colonies Sionistes se fondaient continuellement, et les Arabes se voyaient privés de travail sur leurs terres acquises, ou obtenues par tous autres moyens par les Sionistes.

Contre leur volonté, leur pays ouvrait les portes au flot toujours plus abondant des immigrants Sionistes, et ce bien au delà de sa capacité d'absorption.

En tant qu'individus, les Arabes étaient soumis à un traitement qu'un missionnaire américain, le Dr Millar Burrows, décrit de cette façon : « Dans le cas le plus mauvais, ce trai-

tement était semblable à celui infligé aux indigènes de l'Ouest par nos anciens pionniers, pour qui le seul « Bon Indien » était... l'Indien mort ! et, dans le meilleur, soumis à un régime plus ou moins paternaliste qui le réprimait sévèrement. » Déjà, en 1918, le Dr William Yale, agent spécial du Département d'Etat des Etats-Unis dans cette région, parlait de la haine que suscitaient les Sionistes.

Les aspirations continues des Arabes à l'indépendance restaient inécoutées, tandis qu'était en cours la transformation des juifs en majorité. Leur révolte contre la domination étrangère se heurtait à la résistance combinée des forces militaires anglaises et sionistes, avec comme seul résultat, bien qu'ils fussent moins avancés vers l'autogouvernement que leurs frères des pays voisins, qu'ils devaient rester là pour lutter sans espoir pour leur liberté nationale.

Quelle que fût pénible que leur situation sous le mandat britannique, les Arabes de Palestine allaient pourtant vers un destin plus tragique. La deuxième guerre mondiale survint rapidement, et la création d'une nouvelle organisation du monde... Et la création d'Israël portait en soi le malheur et la désolation pour les Arabes de Terre Sainte.

Examinons maintenant trois aspects de la situation des Arabes de Palestine durant et depuis la création de l'Etat d'Israël. D'abord le destin des Arabes chassés de leurs terres; ensuite, celui des Arabes qui, bien que sous le contrôle d'un des Etats avoisinants, le long de la frontière, ont à subir les incursions armées des Israéliens, et enfin, le destin de ceux des Arabes qui ont continué à vivre sur les terres occupées par les Israéliens.

Entre le début du retrait des forces anglaises de Palestine et la signature de la Convention d'Armistice, plus d'un million d'Arabes ont fui de leurs terres vers les Nations Arabes limitrophes. Les groupes terroristes sionistes, qui agissaient tantôt avec l'appui de l'autorité centrale Sioniste (comme dans le cas du massacre de Daïr-Yaseen) et tantôt de leur propre initiative, attaquèrent et massacrèrent les populations des villages arabes indigènes, tandis que la Hagana, qui opérait en d'autres régions, suivit la même conduite. Le résultat direct de ces attaques et massacres, auxquels fut donné la plus large publicité, fut que les paysans arabes commencèrent à fuir de leurs maisons à l'arrivée — ou à la menace de l'arrivée — des forces Sionistes, tandis que les habitants des villes commencèrent à les évacuer après que les atrocités perpétrées à Jaffa eurent donné aux Arabes la mesure de ce qui les atten-

dait s'ils tombaient entre les mains des envahisseurs sionistes.

Aucun aspect du problème n'a été tant dénaturé par la propagande que la question des réfugiés, dont leurs ennemis disent qu'ils ont bien souvent reçu plus que la valeur de leurs biens perdus ». Les rapports des Nations-Unies et le témoignage des observateurs neutres s'accordent à démentir avec une évidence criante cette affirmation incroyable. Il suffit de citer le fameux historien Arnold Toynbee, qui écrit dans le 7e volume de son œuvre monumentale : « Study of History » :

« Si le caractère odieux du péché doit être mesuré selon l'intelligence avec laquelle le pécheur agit contre la lumière de la conscience que lui a accordé Dieu, les juifs depuis 1948 ont moins d'excuses pour avoir chassé de leur maison les Arabes de Palestine que n'en avaient Nabuchodonosor, Titus et Adrien, l'Inquisition Espagnole et Portugaise quand ils chassaient ,persécutaient, et exterminaient les Hébreux en Palestine et ailleurs au cours des siècles passés. »

Les arabes qui vivaient en territoire jordanien et égyptien à proximité des lignes de démarcation établies par les traités d'armistice ont vécu un véritable cauchemard depuis le moment de la cessation officielle des hostilités.

Les incursions armées dans leurs villages, accompagnées d'assassinats perpétrés de sang-froid, du sac et de la destruction de leur propriété ne leur ont laissé nulle trêve. Quelques-unes de ces incursions ont été effectuées par des groupes paramilitaires, colonies armées, ou membres des organisations terroristes. Mais d'autres, cependant, ont été préparées, organisées et conduites à leur terme par les forces armées régulières d'Israël.

L'Autorité Compétente des Nations-Unies présente sur place. c'est-à-dire le chef de l'Organisation de Contrôle de la Trève, a indiqué dans son rapport au Conseil de Sécurité qu'Israël avait été condamné pour de telles agressions par la commission mixte d'armistice pas moins de 20 fois ! Seules les plus criantes de ces agressions, comme Kibya, Nahalin ou Gaza ont attiré l'attention de l'opinion mondiale ; mais, comme toutes les autres, celles qui firent moins de victimes, elles ont été également reconnues comme étant le résultat d'une agression *préméditée* de la part d'Israël. (A l'époque, aucun Etat arabe n'avait été condamné pour avoir organisé ou effectué une incursion armée sur le territoire occupé par Israël.)

Outre, les incursions effectuées dans les territoires situés hors d'Israël, les autorités juives ont encore mené une campagne systématique d'expulsion des arabes qui vivaient

dans la zone déclarée démilitarisée par les traités d'armistice. Des milliers d'Arabes ont été ainsi expulsés vers le territoire égyptien en automne 1950 et pendant l'été de 1953, et vers le territoire syrien au milieu de 1951.

Le troisième aspect de la situation des Arabes en Terre Sainte, concernant la condition de ces Arabes qui demeurèrent dans le territoire occupé par Israël, est moins connu que les deux autres, spécialement à cause des difficultés opposées par le gouvernement israélien aux communications avec le reste du monde. Par chance, toutefois, quelques observateurs neutres ont réussi de temps en temps à regarder par dessus le « Rideau de fer » israélien. Des rapports de ces observateurs neutres (en grande partie de religion hébraïque) on peut tirer objectivement un jugement sur les conditions de vie de la minorité arabe Israélienne.

*
* *

La Résolution des Nations-Unies prévoyait des Etats Arabes et Juifs dans lesquels les droits respectifs des Arabes et des Juifs seraient garantis et respectés. Des dispositions en ce sens avaient été incluses dans la Résolution sur le partage de la Palestine.

Contre les plus élémentaires principes des Droits de l'Homme et contre les dispositions formelles de l'O. N. U., 175.000 Arabes de Terre Sainte restés dans leur patrie depuis l'expulsion de la majorité de leurs compatriotes ont été l'objet d'une discrimination ouverte, en contradiction avec les assurances plusieurs fois répétées des dirigeants sionistes au moment de la création d'Israël, et avec les affirmations contenues dans la Proclamation de l'Etat d'Israël.

La politique d'oppression et de discrimination adoptée systématiquement par le gouvernement d'Israël à l'égard des Arabes soumis à son contrôle se manifeste dans les rapports entre les deux communautés pour tout ce qui touche les droits civils, personnels et politiques ; économiques, sociaux et culturels ; et encore pour les droits religieux, et le droit de propriété.

Mais les persécutions populaires officieuses contre les Arabes des territoires israéliens sont beaucoup plus importantes que la discrimination officielle du Gouvernement. M. Hall Lehrman parle, en fait, de la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement d'Israël de « protéger les Arabes contre l'hostilité de quelques éléments hébreux, spécialement les vétérans qui reviennent du service militaire contre les Arabes,

lorsqu'ils devaient lutter contre la crise du logement ». Et M. John Cogley établit une nette distinction entre l'évidente protection de la loi et le « courant souterrain d'hostilité » qui « n'est pas une question de lois, mais plutôt d'atmosphère ». M. Cogley souligne encore le fait que les autorités israéliennes n'ont pas réussi à soumettre les extrémistes et terroristes dont l'hostilité contre les Arabes « se manifeste spécialement par des actes de violence ». Il déclare : « Aucune autorité juive n'a jamais proposé de poursuivre et de punir ces criminels. Comme cela s'est vérifié dans le cas du massacre épouvantable de Deir Yassin, et de l'assassinat du comte Bernadotte, médiateur de l'O.N.U., les terroristes sont toujours restés impunis, et, ce qui est plus grave, apparemment aucune autorité n'a montré le plus minime désir de les arrêter. » Sur la conduite officielle et l'action du Gouvernement, il faut signaler les faits suivants, basés sur des témoignages de témoins oculaires :

La loi de 1952 sur la nationalité réglemente l'accession à la citoyenneté israélienne. Elle applique tout à fait ouvertement deux mesures différentes selon qu'il s'agit de Juifs ou d'Arabes. La citoyenneté est garantie automatiquement aux juifs, auxquels on confère d'autre part un « droit » illimité d'entrée en Israël. Les Arabes peuvent obtenir la citoyenneté par droit de résidence, naturalisation ou naissance, et, dans chaque cas, l'application de certaines conditions spéciales est requise.

C'est ainsi que, pour obtenir la citoyenneté, un Arabe doit être inscrit sur les registres officiels antérieurement à janvier 1952 (bien que la totalité des villages arabes aient été omis lorsque les autorités ont effectué le recensement des habitants en 1952 !) ; il doit prouver sa résidence continuelle sur le territoire d'Israël jusqu'à la création de l'Etat ; il doit connaître la langue hébraïque, et, enfin, il doit être approuvé par le ministre de l'Intérieur comme méritant la citoyenneté israélienne. Il a été calculé que pas plus de 10 % des Arabes d'Israël ne sont en possession des qualités nécessaires pour obtenir la citoyenneté selon cette loi qui a été commentée comme suit par William Zukermann dans son : « Jewish Newsletter » : « Qu'il s'agisse du chiffre de 10 ou de 25 %, la Loi sur la nationalité applique dans son principe une discrimination contre une partie de la population en faveur d'une autre partie ; les juifs qui sont en majorité des immigrants résidant en Israël depuis peu d'années obtiennent automatiquement la citoyenneté. Et ceux - ci peuvent encore avoir

une double nationalité... Mais pour les 175.000 Arabes d'Israël qui ont vécu sur cette terre depuis des siècles, et ne l'ont jamais abandonnée, le drcit d'obtenir la citoyenneté est limité ! Il est difficile de trouver un cas plus flagrant de discrimination dans les annales du XXe siècle chauviniste. »

Ce n'est pas encore tout ! Les Arabes qui obtiennent quand même la citoyenneté israélienne sont cependant toujours considérés comme citoyens de « catégorie B ». — Ils doivent être munis d'une carte d'identité spéciale « catégorie B », écrit M. Cogley, « ce qui les fait reconnaître de façon criante en toute circonstance comme citoyen Israélien non Juif ». Se référant à cette discrimination, le Dr Harold E. Fay écrivait dans le « Christian Century » : « Les citoyens israéliens ont une carte d'identité numérotée. Sur la carte d'identité des Arabes, le numéro est suivi de la lettre B. Cette petite lettre implique parfois une grande différence... »

En outre, les régions où sont concentrés les Arabes sont placées sous « Régime Militaire » exercé directement par le Ministère de la Défense. La Galilée, le Neguev, et la région nommée « Petit triangle », groupant une population de 145.000 Arabes sur les 175.000 qui vivent en Israël sont ainsi placés sous l'autorité militaire directe. (*A suivre*).

Fr. M. D'ASARO et G. TORCHIA.

Le Gérant : Jacques POILLOT.

Imprimerie Maurice MIDOL, Montargis (Loiret)
N° d'impression : 1.040. Dépôt légal 4e trimestre 1959.

AP

317

Défense de l'Occident

DIRECTEUR :
Maurice BARDÈCHE

Dans ce numéro :

Maurice BARDÈCHE

Ce qui est important

●

Georges BERNANOS

Lettre à Jacques Reynaud

●

Henri JAMET

Une explication de Bernanos

●

Pierre FONTAINE

L'autodétermination hypothèque l'avenir de la France

●

Fr. M. D'ASARO et G. TORCHIA

Le Ghetto de Jaffa

●

THE UNIVERSITY
OF MICHIGAN

FEB 8 1960

PERIODICAL
READING ROOM

1959
NOV.-DÉCEMBRE
N° 64
6e ANNÉE
150 FR.

Les SEPT COULEURS, 58, Rue Mazarine — PARIS-6e
C.C.P. 2182-19 Paris

FRANÇOISE VITRY

Elle croit avoir raison

ROMAN

Pour la première fois dans le catalogue des Editions LES SEPT COULEURS, voici un roman. Un roman hors de l'ordinaire, une protestation, la relation parfois séduisante d'une erreur dont l'auteur a été le témoin.

Un volume in-8°, 286 pages ..... Prix : 900 fr.

Éditions LES SEPT COULEURS
58, rue Mazarine, Paris-6e

LES SEPT COULEURS
Services commerciaux et vente :
58, rue Mazarine, PARIS-6e

VIENT DE PARAITRE :

Pierre FONTAINE

La mort étrange de Conrad KILIAN

inventeur du pétrole saharien

Persécuté comme Christophe Colomb
l'homme de génie qui annonça, il y a vingt ans,
les gisements pétroliers du Sahara,
est-il mort fou ou assassiné ?

Un vol. in-8 jésus, 240 p., couv. 2 couleurs, avec cartes. ..... 750 F

Les Sept Couleurs, 58, rue Mazarine, Paris-6e
C.C.P. 2182 19 Paris

LES SEPT COULEURS
Services commerciaux et vente :
58, rue Mazarine, PARIS-6e.

VIENT DE PARAITRE :

Louis GUITARD

La Petite Histoire
de la Troisième République

(d'après les souvenirs de Maurice Colrat)
Préface de J.-Paul BONCOUR
ancien président du Conseil

Des souvenirs amusants et caustiques sur la belle époque de la Troisième République et ses brillants mousquetaires.

Un vol. in-16 couronne de 200 pages ..... 570 F

Les Sept Couleurs, 58, rue Mazarine, Paris-6e
C.C.P. 2182 19 Paris

Editions « LES SEPT COULEURS »
58, rue Mazarine, Paris-6e. — C. C. P. 2182-19, Paris

en un bel **ALBUM DE DEUX DISQUES MICROSILLONS** *de 33 tours*

LA PIECE DE ROBERT BRASILLACH

BERENICE

ou

" La Reine de Césarée "

avec les interprètes de la création

◆

L'album toilé de 2 disques, franco . . . . . 7.500 fr.

Souscrivez chez votre disquaire ou votre libraire, ou à notre adresse, 58, rue Mazarine, Paris (6e), C.C.P. 2182-19 Paris.

◆

Date de sortie : MARS 1959

9177
9733

Paris

tours

E

"

) fr.

notre